

Le Québec offre \$250 millions aux Indiens

par ROGER BELLEFEUILLE

Ce ne sont plus \$100 millions, mais bien \$250 millions que le gouvernement du Québec offre aux Indiens de la baie James en guise de compensation monétaire.

Cette information, obtenue de sources fiables par Le Soleil, est cependant qualifiée de "grandement exagérée" par le négociateur du Québec auprès des autochtones, Me John Ciaccia, député de Mont-Royal à l'Assemblée nationale.

Ce dernier précise cependant que le montant de \$100 millions contenu dans la proposition en 11 points, rendus publique en janvier dernier par le premier ministre Bourassa,

devait être perçu uniquement comme une base de négociation.

"Il est clair, dit-il, que si le Québec n'avait pas été disposé, au départ, à offrir davantage, il n'aurait pas poursuivi les négociations."

Il qualifie également d'exagérée une autre information selon laquelle le Québec aurait concédé un territoire de chasse et de pêche, d'une superficie de 25.000 milles carrés réservé à l'usage exclusif des Cris de la baie James.

Quant aux négociations qui se poursuivent activement et régulièrement entre le Québec et les Cris de la baie James, par suite de la mise en oeuvre du projet hydro-

électrique de cette partie du territoire, M. Ciaccia demeure bouche cousue.

On sait que la publication de la proposition en 11 points avait soulevé l'ire des autochtones qui avaient accusé le premier ministre Bourassa d'avoir rompu la consigne du silence.

Le député de Mont-Royal, seul porte-parole autorisé de la partie québécoise dans ce litige, se refuse même à dire s'il y a progrès ou non dans les pourparlers, ou s'il y a possibilité d'une entente prochaine.

"Avec les Indiens, explique-t-il, le processus de négociation est très long. Leur manière de penser est

différente de la nôtre. Avec eux, il n'y a pas de limite de temps."

Certains indices portent cependant à croire qu'une évolution est à prévoir dans un avenir prochain.

Les discussions se poursuivent régulièrement depuis novembre dernier. Les négociateurs se rencontrent, selon une formule d'alternance, à Montréal, soit au siège de la Société de développement de la baie James (SDBJ), soit au bureau du Grand Conseil des Cris.

Du côté québécois, le meneur de jeu est sans contredit le député Ciaccia, mandaté spécialement par le premier ministre Bourassa. La SDBJ est représentée par M. Jean-

Claude Tremblay, qui coordonne le comité central de négociations. Au moins trois sous-comités ont aussi été formés: la chasse et la pêche, les modifications au projet et la cueillette des données. Plusieurs ministères québécois sont impliqués dans cette recherche d'une entente: Richesses naturelles, Tourisme, Chasse et Pêche, Travaux publics et Voirie, Affaires culturelles.

A la table des Cris, on retrouve Billy Diamond, Philippe Awashish et Teddy Moses.

L'Association des Indiens du Québec est présente au sous-comité sur la chasse et la pêche; ses représentants sont Max GrosLouis

et Robert Kanatewat, également un Cri de la baie James. Les autochtones ont comme principal "pilote", Me James O'Reilly.

Il y a une dizaine de jours, les négociateurs cris rencontraient les chefs de diverses communautés indiennes de la baie James à Val d'Or.

Cette semaine, ils sont sur ce territoire, en compagnie de leur procureur, Me O'Reilly.

Seraient-ils à la recherche de ce consensus dont fait état Me Ciaccia?

Si consensus il y a parmi les Cris, rencontrera-t-il l'assentiment des autochtones du reste de la province?

à lire



En quelques coups de poings, Mohamed Ali est redevenu le champion du monde des poids lourds en expédiant George Foreman au tapis pour le compte de dix. Pour Ali, c'est une merveilleuse occasion de vanter le pouvoir d'Allah et de se venter lui-même.

(Textes et photos en page C-1 et C-2)

Charte des droits

Le projet de Charte des droits de l'homme, déposé par le ministre de la Justice, hier, en Chambre, n'apporte pas beaucoup de nouveaux droits, si ce n'est ceux des recours, soit la création d'un tribunal et d'une Commission des droits de la personne.

— page A-3

sommaire

A Québec aujourd'hui	F-4
Annances classées	G-6 à G-15
Arts et lettres	F-4 à F-6
Bandes dessinées	G-15
Bridge	G-13
Décès	G-16
Economie-finances	E-1 à E-8
Famille	D-2, D-3, D-4, D-6
Feuilleton	G-9
Horoscope	G-14
Mat mystère	G-6
Mots croisés	G-10
Page documentaire	A-5
Patron	G-11
Servi froid	B-3
Sport	C-1 à C-17
Télévision	B-8 et G-16

météo

Nuageux avec pluie, aujourd'hui dans les régions de Québec et de Rimouski. Nuageux et doux demain. Baie-Comeau et Sept-Îles, nuageux aujourd'hui et demain. Les détails, page 2.

LE SOLEIL

124 PAGES

78e ANNEE — No. 254

QUEBEC, MERCREDI 30 OCTOBRE 1974

PRIX VINGT CENTS

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417

(En haut Société des Alcools)

Les dirigeants du "791" ont autorisé le sac de LG-2

par Léonce GAUDREAU
envoyé du Soleil à Montréal

Le sacage de LG-2, en mars dernier, avait été planifié par les hauts dirigeants de la section locale 791 (FTQ-construction) qui en avaient confié l'exécution à leur agent d'affaires Yvon Duhamel, mais on ne croyait pas qu'il allait avoir une telle ampleur.

A sa troisième et dernière journée de témoignage devant la Commission Cliche, l'indicateur de police et ex-bras de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (791), André Renaud, a impliqué directement René Mantha et indirectement un autre directeur de la FTQ dont le juge Cliche a demandé de taire le nom pour respecter le principe du "sub-judice".

Il a du même coup, au long de sa

longue journée de témoignage, associé le nom du président Louis Laberge, de la FTQ, aux responsables de la violence qui sévissait dans le monde de la construction.

Terminant son témoignage par un plaidoyer émotif en faveur d'un nettoyage dans le monde syndical, cet indicateur de police a déclaré que des hommes comme M. Laberge et un autre membre du Conseil provincial des métiers de la construction-FTQ étaient indignes d'occuper les postes qu'ils détenaient et il a suggéré d'une même lancée oratoire toute une série de mesures pouvant assainir le secteur: abolition des bureaux syndicaux de placement, nettoyage ou élimination de la Commission de l'industrie de la construction (CIC), mise en tutelle de plusieurs sections locales d'unions internationales (144-plombiers, 791-opérateurs, 134-menuisiers, 62-journaliers) et du

Conseil provincial qui les regroupe sous la FTQ, etc.

Le procureur en chef de la Commission royale d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, Me Jean Dutil, a fait verser comme élément de preuve plusieurs photos du témoignage montrant au cours de réceptions avec les hauts dirigeants de la FTQ-construction ainsi qu'avec le président Louis Laberge, sans doute pour bien montrer que Renaud était bien vu dans ce monde syndical et que ses révélations pouvaient avoir une certaine valeur même si celui-ci jouait le rôle d'agent double.

Baie James

Quelques jours après les événements du 21 mars, l'ex-coordonnateur du 791 à la baie James, René Mantha, aurait reconnu au témoin Renaud que l'Union se devait de défendre son agent

d'affaires Yvon Duhamel puisqu'on l'avait autorisé à faire cette "job". "C'est clair, avait répondu Mantha à une question précise de Renaud, on l'a autorisé, donc on va payer les frais d'avocat."

Duhamel a été condamné à dix ans de prison, après avoir reconnu sa culpabilité aux accusations touchant LG-2. René Mantha, dont le commissaire aux incendies, Me Delage, avait voulu recueillir le témoignage, disparu dans la brousse africaine peu de temps après les événements, ayant trouvé un emploi au Zaïre par l'entremise de la firme québécoise Sintec dont le cofondateur a été le député de Laporte, M. André Déom.

Dans l'entourage du "791", on avait prévu faire entrer Duhamel au Conseil provincial des métiers de la construction mais seulement "après la "job" qu'il avait à faire à la baie

James". En effet, selon le témoin Renaud, un haut dirigeant aurait discuté de cela avec Mantha et Duhamel avant les événements de LG-2. Aux lendemains du 21 mars, ce haut dirigeant aurait déclaré — toujours selon Renaud — qu'il ne pensait pas que cela allait aller aussi loin.

Espionnage électronique

Avec l'aide de notes personnelles, de photos et même d'un enregistrement d'une réunion obtenue à l'aide d'appareils d'écoute électronique, l'ex-agent d'affaires et indicateur de police a passé en revue quelques événements principaux qui lui ont permis de graviter

(Suite à la page 6, 4e col.)

Autres nouvelles, page A-3



Le Champ-de-Mars était "noir de monde" comme on dit souvent, hier soir, alors que les manifestants de la FTQ se sont massés dans le calme et la "jovialité" pour entendre leurs dirigeants.

Le Soleil, André Bellefeuille

Manifestation calme et joviale

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Une foule, que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) évalue à 35.000, mais que la police de la Communauté urbaine estime à 15.000, a manifesté dans le calme et avec une jovialité peu commune, hier soir, dans les rues de la métropole.

La manifestation, organisée pour réclamer l'indexation des salaires au coût de la vie et dénoncer "la répression policière", a été de toute façon un succès: avec 35.000 participants, elle bat le record de toutes les manifestations syndicales jamais tenues au Québec; avec 15.000 (chiffre du porte-parole offi-

ciel de la police de la CUM, l'agent Jean Gauthier), elle égale la performance réussie contre La Presse, il y a trois ans jour pour jour, performance qui n'avait pas été égalée depuis et que la manifestation commémorerait, hier.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, s'en frotte sans doute les mains puisque, contrairement aux manifestations qui ont monopolisé le plus de travailleurs ces dernières années, celle d'hier, soir était l'apanage exclusif de sa centrale.

Commission Cliche

Lors de l'annonce de la marche, M. Laberge avait précisé qu'un de ses buts serait de protester contre la Commission d'enquête Cliche sur

la liberté syndicale dans les chantiers. Point de vue que la CSN n'a pu épouser. Tout comme elle ne pouvait accepter la participation de la FTQ-construction en tant que bloc distinct, dans le défilé. D'où sa dissociation. Ce qui n'a toutefois pas empêché l'assemblée générale du Conseil central de Montréal (CCSN) d'opter en faveur d'une participation. Précisons qu'entre-temps, la FTQ a mis en sourdine cet élément relatif à la commission d'enquête.

La présence de la CSN a été extrêmement discrète: à part le syndicat des employés d'entretien de la Commission de transport qui vient de connaître un conflit de taille, et la Canadian Gypsum de

Joliette, en grève depuis un an et demi, aucune pancarte ne faisait la moindre allusion à la CSN. La participation, si participation il y a eu, était personnelle. "Impossible", nous a dit le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand, qui marchait presque incognito dans la foule, "de préciser le nombre de syndiqués CSN à la manifestation. Mais c'est pas assez!"

Du côté de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), même chose. Les affiches brillaient par leur absence. Le président Yvon Charbonneau a néanmoins porté la parole.

C'était donc une manifestation

carrément FTQ. Le chant qui ouvrait la marche en témoignait éloquemment: "Halte-là, halte-là, halte-là, la FTQ est là!" s'exclamaient les syndiqués. Et encore: "La FTQ, oui, oui, oui!"

Derrière les têtes d'affiche FTQ qui ouvraient le cortège, accompagnés de dirigeants de la grève à la United Aircraft, on a vu défiler une trentaine de groupes divers, allant de 2.000 représentants des plombiers (section 144) à Télémedia-Canal 7 de Sherbrooke, en passant par les grévistes de Québec-Téléphone, la Fraternité interprovinciale des électriciens, l'Union des employés de service, les pom-

(Suite à la page 6, 4e col.)

Nixon dans un état grave

LONG BEACH (d'après Reuter, AFP, UPI et PA) — La nuit dernière, l'ex-président Nixon reposait toujours dans un état critique, à l'hôpital de Long Beach où il a subi, hier, des complications post-opératoires. Les médecins ont été obligés de lui faire des transfusions sanguines pendant trois heures à cause d'hémorragies abdominales ayant été provoquées par les anticoagulants qu'il prenait depuis plusieurs semaines pour soigner sa phlébite.

Le Dr Eldon Hickman, qui a pratiqué l'opération d'hier matin pour empêcher les caillots de sang de progresser jusqu'au coeur et provoquer l'embolie, a passé la nuit au chevet de son patient. La tension artérielle de M. Nixon était tombée six heures après l'opération et les transfusions l'ont stabilisée. Le pouls reste cependant élevé, de même que la température.

L'opération avait été rendue nécessaire hier quand on s'est rendu compte que les veines de la jambe gauche de M. Nixon étaient presque complètement bouchées par des caillots de sang.

L'un de ces caillots inquiétait énormément les médecins qui ont décidé de l'empêcher de remonter en pinçant la veine d'un anneau de matière plastique.

A la suite de l'hémorragie dont a été victime l'ex-président hier, il va de soi que les traitements par anticoagulants ont été arrêtés ou ralentis. Cette décision était nécessaire, mais le risque de formation de nouveaux caillots est probablement plus grand maintenant.

Selon un spécialiste cardiopulmonaire du Centre médical UCLA, le Dr Glenn Jelks, il se pourrait que M. Nixon fasse partie des 5 à 10% des patients souffrant de phlébites qui ne peuvent tolérer les anticoagulants sans saigner. Si c'est le cas, son cas est évidemment très grave.

La prochaine conférence de presse des médecins sur la santé du président était prévue pour la fin de l'avant-midi, aujourd'hui.

Il est certain qu'après cette évolution de la santé de M. Nixon, sa comparution au procès des "Cinq" du Watergate, qui se tient à Washington, est de plus en plus problématique.

Nombreux étaient ceux qui, dans le public et la presse, estimaient que la phlébite de l'ancien président constituait une "maladie diplomatique".

Membre de la CSN victime d'un coup monté par la FTQ

par Léonce GAUDREAU
envoyé du Soleil à Montréal

MONTREAL — Il y a quelques jours, la Cour d'appel du Québec confirmait la sentence prononcée il y a un an contre un délégué de chantier de la CSN, reconnu coupable de voies de fait contre un agent d'affaires de la FTQ sur les chantiers de construction de l'aéroport de Sainte-Scholastique.

La présumée "victime" a affirmé, hier, devant la Commission Cliche, que ce délégué de chantier de la CSN avait été la victime d'un "frame-up" (machination) monté par la FTQ-construction afin de discréditer le groupe de Michel Bourdon et améliorer la cause des "cinq" gars de la FTQ impliqués dans la violence qui a eu cours à Mirabel, au printemps de 1973.

Telle est la révélation sensationnelle faite, hier, au cours du témoignage de l'ex-fier-à-bras et indicateur de police, André Renaud.

"On s'était tous jurés", a affirmé Renaud.

Reconnu coupable et condamné à \$200 d'amende par le juge Roger Lagarde, des sessions de la paix, Yvon Leclerc pourrait bien voir sa cause réentendue à la suite de ce témoignage-surprise éclairant certains comportements dans les luttes intersyndicales qui ont lieu sur plusieurs chantiers de construction.

Immédiatement après cette révélation, le juge Robert Cliche a invité le procureur de la commission, Me Jean Dutil, à demander au ministère de la Justice de rouvrir ce dossier et de poursuivre plus à fond l'enquête.

Avec maints détails, le témoin Renaud a raconté comment il avait monté ce "frame-up" afin de discréditer la CSN.

A cette époque, cinq agents d'affaires de la FTQ avaient été accusés de violence dans une manifestation sur un chantier de Mirabel.

Le 26 juin 1973, André Renaud affirme qu'un haut dirigeant de la FTQ-construction lui a demandé de "ramer" un gars de la CSN. Il s'agissait en fait de s'organiser pour le faire traduire en justice, "témoins" à l'appui, et de le faire condamner. "Trouve-toi des gars solides", aurait ajouté ce haut dirigeant à Renaud.

L'histoire préparée par Renaud tournait autour de l'occupation d'un local consenti aux délégués syndicaux de chantier par un entrepreneur de Mirabel, la compagnie Pitts-Québec.

Les deux syndicats avaient collé tout à tour des étiquettes à la porte d'entrée de ce local, en revendiquant chacun l'accès.

Un matin, il s'était rendu seul au local pour enlever les collants de la CSN pour les remplacer par ceux de la FTQ. Le délégué de chantier Yvon Leclerc était là et il a tenté d'empêcher Renaud de faire cela, mais ce fut peine perdue. Renaud affirme catégoriquement qu'aucune espèce de bousculade n'a eu lieu. "Il ne m'a pas touché."

Peu de temps après, il a demandé à deux de ses collègues de lui porter des coups volontaires afin qu'on ait la conviction qu'il avait été l'objet de coups de la part de

Leclerc. Il a ensuite convaincu, facilement précise-t-il, cinq gars de se parjurer et de témoigner qu'ils avaient vu Leclerc le frapper.

De ce nombre, se trouvait Marcel Lachance, un ex-membre de l'exécutif du "791" (FTQ-construction). Présent dans la salle d'audience hier après-midi, Renaud l'a montré du doigt.

La cause a ensuite suivi son cours. Leclerc a été jugé coupable.

Faisant ensuite "rapport" au haut dirigeant, Renaud, affirme que celui-ci s'était montré "ben content" du travail.

Les échanges de bons procédés ne devaient pas finir là.

Quelques jours après les accusations portées par Renaud contre Leclerc, la CSN répliquait en portant à son tour une accusation de voies de fait contre Renaud.

"Ils avaient un seul témoin, moi j'en avais cinq. J'ai été acquitté."

Cournoyer répond à Burns malgré les "procéduriers"

par JACQUES DUMAIS

Le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, doit faire connaître dès aujourd'hui s'il tolérera, ou non, que des questions soient posées en Chambre relativement aux audiences de la Commission Cliche.

M. Lavoie a fait cette mise au point après que le leader parlementaire de l'Opposition officielle, M. Robert Burns, eut interrogé le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, sur le rôle qu'il aurait joué dans la réinstallation de l'agent de main-d'oeuvre Yvon Bergeron, décrit devant la Commission comme le principal responsable du patronage politique dans l'embauchage à la baie James.

M. Burns voulait également savoir si M. Cournoyer savait que cette tolérance avait permis "à quelques dizaines de fiers-à-bras, reconnus comme des repris de justice, ainsi qu'à des travailleurs d'élection à la solde du Parti libéral, de s'infiltrer dans le syndicalisme ouvrier et de mettre sur pied un système de terreur dont ils étaient les seuls bénéficiaires".

Passant outre aux réticences

d'ordre réglementaire qui animait le président de la Chambre et le leader parlementaire du parti au pouvoir (Gérard-D. Lévesque), M. Cournoyer a soulevé une question de privilège afin de répondre de son cru sans que "toute la gang" de procéduriers de la Chambre le fassent à sa place.

De sa réponse, il ressort qu'il a maintenu M. Bergeron à son poste, n'ayant pas eu la preuve de son incompétence. Deuxièmement, il appartient à la Commission Cliche de prouver s'il y a un système de placement qui favorise la venue de fiers-à-bras sur les chantiers de construction de la baie James.

En fait, M. Cournoyer n'avait pas le verbe facile. Il en a dit moins que ce que la presse de lundi lui mettait dans la bouche au sujet de récents événements survenus devant la Commission Cliche.

Toutefois, pour M. Lavoie, il semble que ces questions et réponses d'un député à un ministre et vice-versa contreviennent à deux règlements de la Chambre. Le premier interdit à un député de parler d'un fait survenu devant les tribunaux et le deuxième ne permet pas à un ministre ou à un député, auquel la question est adressée, de répondre sur une affaire sub judice.

De son côté, M. Burns plaide non coupable puisqu'à aucun moment il

n'a voulu intervenir dans l'enquête Cliche, s'étant tout juste enquis d'un problème particulier auquel fait parfois face un ministre "relativement à une politique à l'intérieur de son ministère".

A l'instar de M. Burns, M. Maurice Bellemare déplore que la presse soit saisie avant la Chambre de certains commentaires de M. Cournoyer en marge de l'enquête Cliche.

M. Cournoyer, on le sait, révélait à certains quotidiens montréalais, qu'il avait rejeté, en 1972 une requête de son sous-ministre Claude Méryneau (alors directeur de la main-d'oeuvre) visant à déloger Bergeron. M. Méryneau le jugeait incompétent. M. Cournoyer, pas, laissant là un conflit de personnalité.

Le président Lavoie a souligné qu'il n'avait aucune espèce d'autorité sur les députés au ministère qui tiennent des propos en dehors de la Chambre. Mais au Salon de la Race, M. Lavoie se proposait de ne tolérer aucune question ou réponse qui irait à l'encontre des règlements.

Et comme il ne veut pas revenir sur le sujet à chaque séance d'ici à l'ajournement de Noël, le président de l'Assemblée nationale compte rendre jugement aujourd'hui, parlant des questions de M. Burns qu'il jugera admissibles ou non.



A l'extérieur

Agriculteurs et forestiers manifestent à l'extérieur de l'Assemblée nationale, alors qu'à l'intérieur.....



A l'intérieur

....le chef créditiste, Fabien Roy, à gauche, et celui de l'Union nationale, Maurice Bellemare, à droite, discutent avec animation à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires.

C'est maintenant au tour des compagnies

La Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale fait relâche aujourd'hui, faisant le point après les trois jours de révélations sensationnelles de son témoin à charge André Renaud et les nombreux autres témoins qui ont défilé devant elle depuis l'étape de Montréal, le 16 octobre dernier.

Il est probable que les commissaires

commenceront à entendre, demain matin, des représentants de compagnies qui, selon André Renaud, ont participé allégrement au système de "contributions volontaires" auprès d'agents d'affaires syndicaux pour acheter la "paix" sur les chantiers de construction.

Renaud reviendra sans doute témoigner de nouveau pour subir le

contre-interrogatoire d'avocats représentant des clients mentionnés dans sa longue charge.

Les commissaires ont en effet ouvert la porte au contre-interrogatoire dans un jugement rendu public, hier matin, en acquiesçant en partie à la demande de Me Michel Decary, procureur de la FTQ et du Conseil provincial des

métiers de la construction (FTQ), de pouvoir contre-interroger des témoins.

En signalant le caractère administratif de la commission et du fait qu'elle n'a que le seul pouvoir de faire des recommandations, qu'il n'y a en principe devant elle "ni demandeur, ni défendeur, ni accusateur, ni accusé", les trois commis-

saires affirment qu'ils pourraient refuser tout contre-interrogatoire.

Cependant, tout en gardant la maîtrise de ces contre-interrogatoires, la commission estime qu'elle permettra aux procureurs de groupes ou de personnes qui se sentiront lésés par certains

témoignages incriminants d'interroger ces témoins.

Un commissaire a précisé qu'il ne voulait pas en fait voir la commission se laisser enliser dans des règles de procédure trop sévères qui pourraient à la longue l'éloigner des objectifs pour lesquels elle a été créée et prolonger indûment ses audiences.

Création d'une Commission des droits de la personne

par Gilbert ATHOT

Les nombreux droits civils, politiques, judiciaires, économiques et sociaux réunis dans le projet de Charte de droits de l'homme pour le Québec seront passablement limités dans leur mise en oeuvre et surtout dans leur respect.

Concrètement, cette Charte, dont l'application n'est pas prévisible avant le printemps de 1975, ne pourra empêcher les exagérations qui ont été commises en matière de droits individuels durant les derniers événements d'octobre 1970.

Comme autre exemple, elle n'interdira pas l'écoute électronique qui se fera à l'intérieur des exigences de la loi fédérale en cette matière.

Par ailleurs, un citoyen québécois francophone pourra bien se faire refuser un poste s'il ne parle pas anglais et n'avoir aucun recours si l'employeur estime que tel poste doit être considéré comme bilingue.

Ce sont du moins les premières constatations qui peuvent être faites à la lumière du texte du projet de loi no 50 — Loi sur les droits et libertés de la

personne — déposé à l'Assemblée nationale, hier, par M. Jérôme Choquette, ministre de la Justice, ainsi qu'à la lumière des informations fournies par ce dernier au cours d'une conférence de presse.

Les lois fédérales d'abord...

Cette limitation dans l'application du projet de Charte québécoise des droits de l'homme est due, comme l'a d'ailleurs reconnu M. Choquette lui-même, à deux articles en particulier.

Le premier, l'article 45, stipule en quelque sorte que les lois québécoises existantes ont préséance sur la Charte. C'est uniquement en cas de doute dans l'interprétation d'une loi que la Charte prévaudra sur cette dernière.

Le second, l'article 47, édicte que "la présente Charte ne vise que les matières qui sont de la compétence législative du Québec".

Le communiqué officiel du ministère de la Justice s'empresse d'affirmer toutefois "que dans le domaine des droits de l'homme, les provinces occupent un champ de compétences aussi important que celui du gouvernement fédéral, notamment dans le domai-

ne civil, dans l'éducation, dans le travail, dans le logement, dans le domaine social ou culturel".

M. Choquette a précisé que les droits énumérés dans la Charte "peuvent être suivis généralement", qu'ils "ont valeur de principes" et non pas une valeur absolue.

Selon lui, il s'agit là "des grands principes qui devront inspirer les lois futures".

Pas vraiment nouveaux

Le ministre de la Justice a également admis qu'il "n'y a pas beaucoup de droits nouveaux" dans cette Charte. Il explique que la "tradition démocratique" au Québec a fait en sorte que les lois existantes contenaient déjà la plupart des droits visés par le projet de loi no 50.

Ce qu'il y a de plus nouveau au fond dans cette Charte, c'est la réunion dans un seul texte de tous les droits existants, a-t-il aussi ajouté.

Ce sont plutôt les recours prévus dans le projet de loi qui sont nouveaux, estime M. Choquette.

A ce chapitre, le projet de loi prévoit tout d'abord qu'une personne qui s'esti-

me lésée dans une des libertés ou dans un des droits reconnus dans la Charte peut s'adresser elle-même à un tribunal pour faire cesser la violation dont elle est victime et obtenir une réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

En second lieu, et c'est évidemment là le recours le plus important, le projet de loi prévoit la création d'une Commission des droits de la personne, dont la nomination des membres (au moins trois) doit être approuvée par les deux tiers de l'Assemblée nationale, à la suite de propositions du premier ministre.

Les fonctions de cette Commission, dotée de vastes pouvoirs d'initiative et d'enquête, sont notamment de promouvoir la Charte, de faire des recommandations au gouvernement, de faire enquête dans les cas de discrimination et d'établir un programme de recherche et d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

Les principaux droits

Les principaux droits civils identifiés dans la Charte sont le droit à la vie, le droit à la sûreté et la liberté de la personne. Le

droit au secours, la liberté de conscience et la liberté d'expression, le droit à la sauvegarde de la dignité, au respect de la vie privée, à la protection de la propriété et à l'égalité de tous devant la loi.

Le projet de charte contient une section spéciale sur la discrimination. Il la définit comme étant une distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les convictions politiques, la langue ou l'origine ethnique, nationale ou sociale.

Quant aux droits politiques, ils comprennent le droit, pour tout citoyen, d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale, le droit de vote et le droit d'être candidat aux élections.

Les droits judiciaires reconnus pour le citoyen sont le droit, lors de son arrestation ou détention, d'être traité avec humanité et respect, d'être promptement informé, le droit de prévenir ses proches, de faire appel aux services d'un avocat et d'être conduit sans délai devant un tribunal.

Deux principes généraux sont également reconnus: toute personne arrêtée ou

détenue a droit de recourir à l'habeas corpus (hâter une comparution ou une libération) et tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie suivant la loi.

L'application des droits judiciaires est prévue aux enquêtes des coroners et des commissaires aux incendies ainsi qu'aux commissions d'enquête et aux personnes et organismes qui exercent des fonctions quasi judiciaires.

En ce qui a trait aux droits économiques et sociaux, le projet de Charte énonce le droit des individus à recevoir une instruction publique gratuite, le

droit de l'assistance financière suffisante pour assurer un niveau de vie décent en cas de besoin, le droit pour chacun d'exercer son métier à des conditions de travail justes et raisonnables ainsi que le droit à une rémunération égale pour un travail égal dans une même entreprise.

Le projet de loi énonce aussi que tout enfant a droit à la protection et à la sécurité de sa famille ou de ceux qui en tiennent lieu, que les parents ont le droit d'exiger pour leurs

enfants, dans les établissements d'enseignement publics, un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions et qu'ils ont le droit de choisir des établissements d'enseignement privés.

Une disposition garantit aussi le droit des personnes appartenant à des minorités ethniques de maintenir ou de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe. Reconnaissance du pluralisme culturel

AMITIE, AMOUR, CAMARADERIE

SERVICE DE RENCONTRE ANNA ENR.

Peut être la méthode la plus sensible, la plus convenante et la plus moderne pour réaliser vos desirs.

Pour plus de détails sur ce service confidentiel.

525-4631

Service d'Optique Elite Inc

RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
2, Édifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'autobus 529-4655
1050, St-Jean, Québec 692-2292

entre deux tours de danse... un bien tendre milieu...

L'Entre-Deux

discobar discret à deux portes du "FIACRE" de Ste-Foy

Aide accrue aux éleveurs de bovins

par Michel MORIN

Le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a annoncé, hier, l'octroi d'une subvention de \$2.600.000 destinée à venir en aide aux éleveurs de bovins de boucherie.

S'adressant aux membres de l'Assemblée nationale, le ministre a déclaré que cette nouvelle subvention s'applique à "tous les veaux qui sont nés au printemps 1974 et qui devraient normalement être mis en marché à l'automne". Donc, qu'ils aient été vendus ou pas, la subvention s'applique.

En fait, il s'agit d'une deuxième subvention aux éleveurs de bovins de boucherie, puisqu'on se rappelle qu'en septembre dernier, l'octroi d'une subvention de \$3.200.000 avait également été annoncé.

Contrairement à la première, qui ne sera payable en définitive aux éleveurs qu'en juin 1975, la subvention annoncée hier marque un progrès puisqu'elle sera payable en décembre.

Pour traduire ces subventions en chiffres, cela demande un petit exercice. Prenons l'exemple d'un producteur de 30 veaux ou de 30 unités, comme disait le ministre. Disons tout d'abord que la première subvention en septembre dernier équivalait à 16 cents la livre; celle d'hier était de 13 cents. Combinées, ces subventions donnent à notre producteur de 30 unités une subvention totale de 29 cents la livre pour chaque veau qu'il élève.

On est donc encore bien loin des demandes de l'Union des producteurs agricoles, qui réclament une prime d'hivernement de \$150 par tête et un prix de soutien de 60 cents la livre! En fait, les demandes de l'UPA équivalent à deux fois et demie les subventions jusqu'ici annoncées.

D'ailleurs, pour illustrer ces demandes de l'UPA et pour constater les progrès accomplis dans le domaine des subventions aux éleveurs de bovins de boucherie, le ministre Toupin a donné certains chiffres.

Autre nouvelle, page A-13

D'abord, en ce qui concerne les demandes de l'UPA pour des producteurs de 25 et 50 têtes, elles équivalaient respectivement à \$5.850 et \$11.700. Or, le gouvernement ne consent jusqu'ici à accorder, pour un producteur de 30 têtes, que \$2.442 par rapport à \$750 l'an dernier, et pour un producteur de 100 têtes, que \$7.000 par rapport aux \$1.475 dollars qu'il pouvait recevoir l'an dernier.

Par ailleurs, si le ministre de l'Agriculture ne considère pas "exagérées" ces demandes de l'UPA, il ne s'est pas fait tirer l'oreille pour dire que la province avait fait plus en ce domaine que toute autre province canadienne, y compris la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba, qui n'ont réusé jusqu'ici qu'à mettre à la disposition de leurs éleveurs "des prêts à court terme, à taux d'intérêt réduit".

Quant à l'indexation, qui reste la grande toile de fond de ce débat, le

ministre Toupin s'est plutôt, hier, montré avare de commentaires. Tout en déclarant que son gouvernement n'y voyait pas "d'objection de principe", il a posé franchement la question: "Si nous fixons, au Québec, le prix du bovin à \$0.75 la livre et si, en Ontario, aux Etats-Unis et dans les provinces de l'Ouest, on ne paye que \$0.40 la livre, qui d'après vous aura le marché? Est-ce que ce sont les Québécois qui auront le marché ou si ce seront les autres provinces du pays?"

Dans une entrevue, il devait par la suite déclarer que "le prix et le revenu de l'agriculteur étaient deux choses" et qu'une politique d'intervention du gouvernement se devait de les distinguer.

La rencontre du jeudi 7 novembre, entre le premier ministre Bourassa, son ministre de l'Agriculture et le conseil exécutif de l'Union des producteurs agricoles, doit d'ailleurs aborder de front ce grand problème de l'indexation. Si nous nous entendons sur les intrants de base, nous a déclaré M. Toupin, il y a confrontation en ce qui concerne l'évaluation du travail de "gestion" et la "rémunération" de l'agriculteur.

Après avoir assisté, en cette première journée de la réouverture de la session, à un barrage de questions de l'Opposition, notamment en ce qui concerne les échéances des paiements aux éleveurs, on peut s'attendre que toutes ces questions seront reprises par l'Opposition au cours des prochains jours.

Manifestation calme...

(Suite de la première page)

piers de Montréal, avec leurs casques... et leur fanfare.

Les pompiers de la métropole, qui ont maille à partir avec le maire Drapeau, ont en effet décidé de sortir des boules à mites, hier soir, leurs instruments musicaux réservés à l'enterrement d'un camarade mort au travail ou à de grandes occasions. Ce qui a eu pour effet de réchauffer l'atmosphère — par ailleurs fort échauffée — quand, au Champ-de-Mars, la tête du défilé attendait que le reste de la longue colonne trouve place pour les discours.

Dans la foule, on pouvait distinguer des groupes de travailleurs de Québec (cinq autobus nolisés, sans compter les voitures particulières), de Rimouski, Hull, Saint-Jérôme, Sherbrooke.

Menace d'autres "actions"

Tous ceux qui se sont succédé au micro ont fait appel à la solidarité syndicale: Louis Laberge, Yvon Charbonneau, Marcel Perreault (président du Conseil du travail de Montréal), Julien Major (vice-président du Conseil du travail du Canada et membre de la Commission Plumpré).

Plusieurs s'en sont pris "aux boss, aux juges, aux policiers, aux injonctions, aux matraques".

Le bomillant Michel Chartrand n'a pas hésité à qualifier le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, de "premier des bandits dans la construction", de "grand responsable des massacres sur les chantiers".

Cournoyer, a-t-il dit, connaît très bien le problème de l'industrie de la construction. Il a déjà siégé au comité paritaire. Or, depuis qu'il est là, il n'a rien changé à la situation. Celle-ci a même empiré.

"Lui, y ferait un beau mort comme Laporte!" a conclu Michel Chartrand.

Les attaques qui s'abattent sur la

FTQ-construction depuis le début de l'enquête Cliche ont naturellement plané hier soir. André "Dédé" Desjardins, le grand manitou du Conseil provincial des métiers de la construction, a été de loin l'orateur le plus applaudi. Et cela avant même d'ouvrir la bouche. Le directeur général de la FTQ, Fernand Daoust, venait de le présenter comme "le gars le plus formidable dans le secteur de la construction, un gars qui a du cœur au ventre".

M. Laberge, qui a admis que la manifestation d'hier soir le reposait "de toutes les assemblées et explications que nous sommes obligés de donner depuis quelques semaines", a formulé une menace. "Si le gouvernement, a-t-il affirmé d'une voix rauque, ne prend pas les mesures nécessaires pour donner justice aux grévistes, s'il n'arrête pas de nous salir dans la construction et ailleurs, d'autres actions auront lieu".

"Si on y est obligé, a-t-il poursuivi, on va se battre comme des chiens afin d'obtenir justice pour les travailleurs".

Discretion et sollicitude

Les syndiqués avaient mis sur pied leur propre service d'ordre, totalisant de 500 à 600 personnes.

Quelques centaines de policiers étaient de service "au cas où". Ils n'ont pas eu à intervenir, tout s'étant déroulé dans l'ordre le plus complet. Leur présence s'était faite extrêmement discrète pour éviter toute provocation.

La Communauté urbaine avait poussé la sollicitude jusqu'à ajouter des rames aux deux lignes les plus utilisées du métro, afin d'améliorer le service aux manifestants. Une de ces lignes était le numéro 4, soit celle qui transportait, pancartes en mains, les 800 grévistes de la United Aircraft, à partir de Longueuil.

"Nous n'atteindrons pas la fr-

quence des heures de pointe", nous a déclaré avant la manifestation l'ingénieur Guy Blain, directeur du service du transport, "mais nous accélérerons le service normalement fourni en dehors de ces périodes. Ainsi, au lieu d'attendre 6 minutes, les manifestants n'attendront que 3 minutes et demie ou 4 minutes."

Le coût de cette gentillesse n'a pas été établi. "Il est mineur. Et, de toute façon, notre but est de servir la population", a assuré M. Blain.

Elections reportées à décembre

THETFORD MINES — Les élections municipales ont

été reportées au 1er décembre dans la nouvelle municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton qui est née, le 4 septembre, à la suite de la fusion des paroisses de Saint-Pierre-de-Broughton et de Leeds-Est. La présentation des candidats aura lieu le 24 novembre.

On sait que, dans la plupart des municipalités de la région, les élections seront tenues dimanche prochain.

À Saint-Pierre-de-Broughton, les électeurs auront à se choisir trois représentants au sein de chacune des deux paroisses regroupées. Les maires sortants sont M. Jean-Gabriel Beaudoin, à Saint-Pierre, et M. Wilfrid Roy, à Leeds-Est.

Débris d'un avion

ST. MARY'S, Terre-Neuve (PC) — Un filet de pêche a remonté les débris de ce qu'on croit être un avion de chasse tombé en mer au cours de la dernière guerre, à 20 milles au large de ce village.

La découverte est survenue lorsque le dragueur "Atlantic Lindsay" jeta ses filets dans la baie de Plaisance.

L'avion fut remonté intact mais au cours de la manœuvre par une forte mer le moteur tomba à l'eau. On n'a trouvé aucun cadavre dans la carlingue. Le fuselage d'aluminium ne semble pas avoir subi l'effet de la corrosion.

Pas de ségrégation

OTTAWA (PC) — Les hauts commissaires de quatre pays antillais membres du Commonwealth ont eu l'assurance qu'il n'y a aucune ségrégation raciale dans la politique canadienne d'immigration. Matthew Ramcharan, haut commissaire de Trinidad et Tobago, le déclare dans une interview.



ANCIENNES SIAMOISES — Les deux anciennes soeurs siamoises Alta et Clara Rodriguez devaient recevoir dernièrement la visite de leurs parents — la première en ce qui concerne le père depuis qu'elles sont séparées il y a quelques mois dans un hôpital de Philadelphie. Salvador et Farida Rodriguez sont originaires de Saint-Domingue.

Les dirigeants du...

autour des dirigeants de la section locale 791.

Il a ainsi rappelé comment il avait contribué en 1972, ainsi que plusieurs fiers-à-bras du 791 et plusieurs autres de l'extérieur de cette section, à la prise en main par Robert Meloche du contrôle de cette union en obligeant par la force plusieurs membres du conseil exécutif à démissionner pour les remplacer par des gars à sa main.

Impliqué deux ans plus tard dans des incidents violents à Sainte-Scholastique (Mirabel), qui lui ont valu trois ans de prison ainsi qu'à quatre de ses compagnons, Renaud a raconté comment Robert Meloche avait de nouveau fait appel à ses services pour le sortir des difficultés à l'intérieur du 791 après les événements de la baie James.

On se souviendra que, le 16 avril 1974, le Conseil provincial des métiers de la construction avait mis en tutelle la section "791".

La veille, les "5" condamnés de Mirabel avaient reçu une contribution "humanitaire" de \$65.000 de l'union pour les aider à accepter plus facilement l'emprisonnement qu'ils devaient subir quelques jours plus tard.

Le jour même de la remise de ces "gâteaux", André Renaud, "buggé" dans le dos, participa à une réunion convoquée par Meloche au cours de

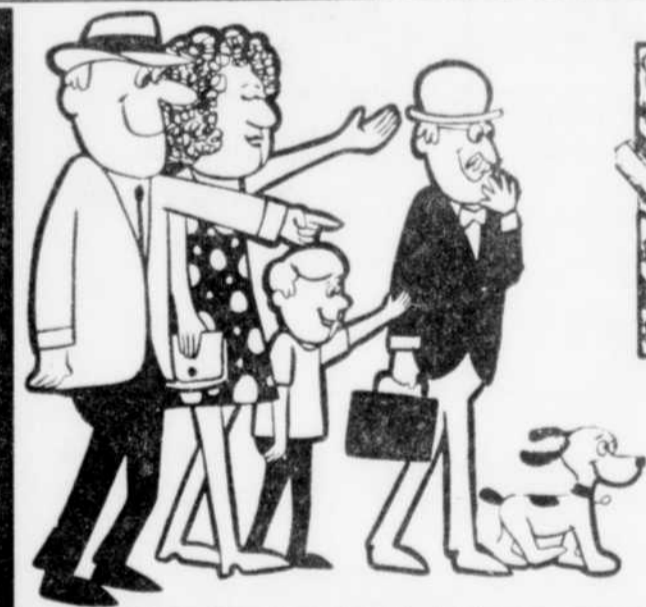
(Suite de la première page)

laquelle il réclama leur aide pour la réunion du lendemain dans un motel de Québec, et au cours de laquelle il s'attendait à avoir des difficultés.

"J'étais buggé dans le dos, avec une entente pour ne rien manquer," et c'est ainsi que le procureur Dutil a pu verser au dossier de la Commission l'enregistrement de la réunion tenue ce jour-là par le gérant d'affaires Robert Meloche.

Avant l'écoute de ce témoignage, le juge Cliche a tenu à signaler (copie d'un procès-verbal à l'appui) que ce recours à l'écoute électronique avait été étranger à la Commission et que les commissaires avaient d'ailleurs décidé formellement, le 22 mai, d'interdire à ses enquêteurs l'usage de l'écoute électronique.

Le lendemain, à la réunion du Conseil provincial des métiers de la construction, André Renaud avait demandé à l'assemblée (sur les instances, affirme-t-il, d'un haut dirigeant de la FTQ) de faire démissionner Meloche et Mantha. Au cours de cette même réunion, ce haut dirigeant se serait révisé et aurait affirmé à Renaud, en compagnie du président Louis Laberge, qu'il fallait maintenir Meloche à son poste. "Ils voulaient savoir où étaient les comptes de banque", a commenté Renaud. Seul Mantha a été "dégommé".



210, AV. ST-SACREMENT

le marché à gogo

UNE DIVISION DE JATO INC.

DES ECONOMIES POUR TOUT 'L'MONDE'



FARINE PURITY Sac 20 lb 2.79	BEURRE DE CAMEL GRENACHE Contenant 14 onces .43	AMPOULES CAVALIER 40 - 60 - 100 watts Paquet de 4 .65	LAIT EN POUDRE CARNATION 3 lb 1.89
GROUSTILLES HUMPTY DUMPTY Sac de 7 sacs de .15, 7 onces .79	CORNETS LIDO MARSHMALLOW Cello 20's .31	NETTOYEUR LESTOIL 28 onces .88	SOUPE CAMPBELL'S AUX TOMATES 10 onces .16
BANANES Jaunes et fermes, Variété "Amigo" lb .10	SHORTENING BAKEASY 1 lb .47	SAVON A VAISSELLE SUNLIGHT 32 onces .78	COTELETTES DE PORC Partie du centre seulement lb .99
OIGNONS A BOUILLIR Secs et brossés, gr. 1 1/2 Canada no 1 10 lb .64	CORNICHONS FRANCHES ROSE 24 onces .48	EAU JAVEL MIX-O 128 onces .52	ROTI DE PORC Bouf du filet lb .89

Comment réglementer la pharmacie pour mieux protéger le public?

par Richard COTE

"La protection du public", tel est sûrement l'argument principal qui sera utilisé à toutes les sauces, à partir de demain, lors des audiences publiques que tiendra l'Office des professions relativement à une nouvelle réglementation de la pharmacie au Québec.

Déjà, affirme le président de l'office, Me René Dussault, les commentaires suscités par la parution de ces règlements dans la Gazette officielle semblent unanimes pour affirmer que la pharmacie est un service public et que la nouvelle réglementation doit être clairement orientée vers la protection du public.

C'est sur la manière de protéger le public qu'apparaît une divergence d'opinion qui a une importance telle qu'elle a engendré plus de vingt mémoires, ceux-ci doivent être présentés demain à Québec et les 7, 8 et 14 novembre à Montréal.

Les deux règlements qui soulèvent le plus de réactions et d'inquiétude sont: celui concernant la publicité et celui régissant la tenue d'une pharmacie. Le premier, s'il était adopté, empêcherait tout pharmacien d'annoncer ses produits.

Il ne serait alors possible au pharmacien que de faire connaître par publicité son nom, celui de ses associés, son adresse, ses heures d'ouverture, son numéro de téléphone, sa profession, ses titres universitaires.

Pour ce qui est des règlements relatifs à la tenue d'une pharmacie, ils visent en général à obliger le pharmacien à ne pouvoir tenir en pharmacie autre chose que des médicaments, des poisons et des produits pharmaceutiques.

Les enjeux sont donc importants et la protection du public, vue sous différents angles, servira notamment à rassurer l'Office des professions et, subéquemment, le gouvernement, qui aura à décider de l'adoption de ces règlements, des visées bien intentionnées de tous et chacun.

Mais quelles sont-elles ces parties en présence?

D'un côté, l'Ordre des pharmaciens du Québec appuyé par la quasi-totalité de ses 2 000 membres, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (1130 membres dont plus de 80 pour cent son apparemment en faveur des règlements proposés), et enfin, semble-t-il, les facultés ou écoles de pharmacie de la province ainsi que la plupart de leurs étudiants.

De l'autre côté, une cinquantaine de propriétaires de pharmacies dites d'escompte, des propriétaires de chaînes de pharmacies, des compagnies de produits pharmaceutiques, et certains fabricants de médicaments, (quoique ces derniers aient en majorité choisi de garder silence et de ne pas prendre part publiquement au débat).

C'est la bataille de la professionnalisation contre la commercialisation, aux dires de certains. C'est celle de la professionnalisation à outrance et des privilèges individuels contre le budget des consommateurs, disent les autres.

Pour l'Ordre des pharmaciens du Québec, les articles concernant la publicité et la tenue d'une pharmacie visent principalement à freiner l'automédication et la surconsommation des médicaments de même qu'ils demandent au pharmacien d'aligner davantage ses tâches sur son rôle de conseiller auprès du public en matière pharmaceutique et moins sur celui de commerçant.

"Verrait-on d'un bon oeil un autre professionnel, médecin, avocat, ingénieur,

vendeur des bas-culottes ou des cigarettes dans leurs bureaux, ou s'annoncer comme les meilleurs avocats, médecins ou ingénieurs en ville tout en offrant à leurs clients à grands renforts de publicité, des rabais pour la défense de deux causes, le traitement d'une plus grosse maladie, ou la construction d'un plus gros pont?" s'est interrogé récemment un défenseur de la professionnalisation.

"Nos procédés de mise en marché nous permettent d'offrir de meilleurs prix à nos clients et de leur faire réaliser des économies substantielles", retournent les opposants.

Cependant, il serait peut-être intéressant de mentionner que lors de l'étude en deuxième lecture du projet de loi 255 sur la pharmacie, le ministre des Affaires sociales de l'épo-

que, M. Claude Castonguay, après s'être inquiété de la surconsommation des médicaments et de la hausse constante de celle-ci, avait souligné que l'industrie de fabrication des produits pharmaceutiques était extrêmement puissante, pour déclarer enfin: "Il est clair que le coût de la publicité, qui ne vise pas, dans bien des cas, à transmettre une information de caractère scientifique aux médecins, mais plutôt à mettre de

l'avant une marque de commerce, influe d'une façon très marquée sur le coût du médicament lorsque le consommateur l'achète. Cette publicité tend, bien plus souvent qu'autrement, à stimuler la consommation."

Ce qui n'empêche pas les opposants aux règlements de déclarer à leur tour que si cette publicité disparaît, disparaîtra aussi la concurrence, ce qui,

selon eux, entrainera inévitablement une hausse des prix.

Pour sa part, le président de l'Ordre des pharmaciens, M. Jacques Gagnon, lançait, il y a quelques mois, qu'il lui semblait plus que bizarre que le gouvernement québécois ait décidé de faire disparaître la publicité sur les jouets, mais qu'il hésitait maintenant à le faire pour les médicaments alors que

la santé publique était en jeu.

Les règlements rédigés par l'Ordre des pharmaciens en vertu des pouvoirs que lui accorde la loi sur la pharmacie visaient, selon le collège professionnel, à donner au pharmacien un rôle plus "professionnel" et permettre à celui-ci d'exercer un meilleur contrôle sur la distribution des médicaments, et ainsi, de protéger la santé publique.

Les super-pharmaciens, eux, voudraient à tout prix faire économiser le consommateur, mais pour leurs adversaires, ce serait une bien piètre économie que celle qui se ferait au détriment de la santé.

Le débat s'entame demain matin, à 9h30, au Quality Inn de Sainte-Foy, sous les auspices de l'Office des professions du Québec.



Woolco
Le Coin
DE LA CUISINE
Aubaines! Articles utiles pour le foyer



Théière "Corning" 6 tasses
Les accessoires "Corningware" embellissent toujours une table! Vous aimerez donc cette théière parce qu'elle est de plus sanitaire et facile à nettoyer. Joli motif de fleur bleue. Bas prix spécial!

6⁴⁷ chacune



GSW
Batterie de cuisine 9 pièces "Coronet" en acier inoxydable

Les accessoires "Coronet" ajoutent une note de gaieté à n'importe quelle cuisine! Beau fini lustré à l'extérieur; intérieur à motif rayon de soleil. Fabrication 3 rangs avec fond distribuant la chaleur uniformément. Comprend: casserole 2 pin. avec couvercle, bain-marie 1 1/2 pin. avec couvercle, poêle 10" avec couvercle et marmite hollandaise 4 pin. avec couvercle.

43⁷⁷ ensemble



SPECIAL VEDETTE WOOLCO
Batterie "Del Coronado" à prix d'aubaine!

Ustensiles utiles et attrayants qui égayeront votre cuisine! Email porcelaine sur acier à jauge épais. Bords des casseroles et des couvercles en acier inoxydable. Motif paisley vert en vogue sur fond blanc. Toutes les pièces en éléments libres.

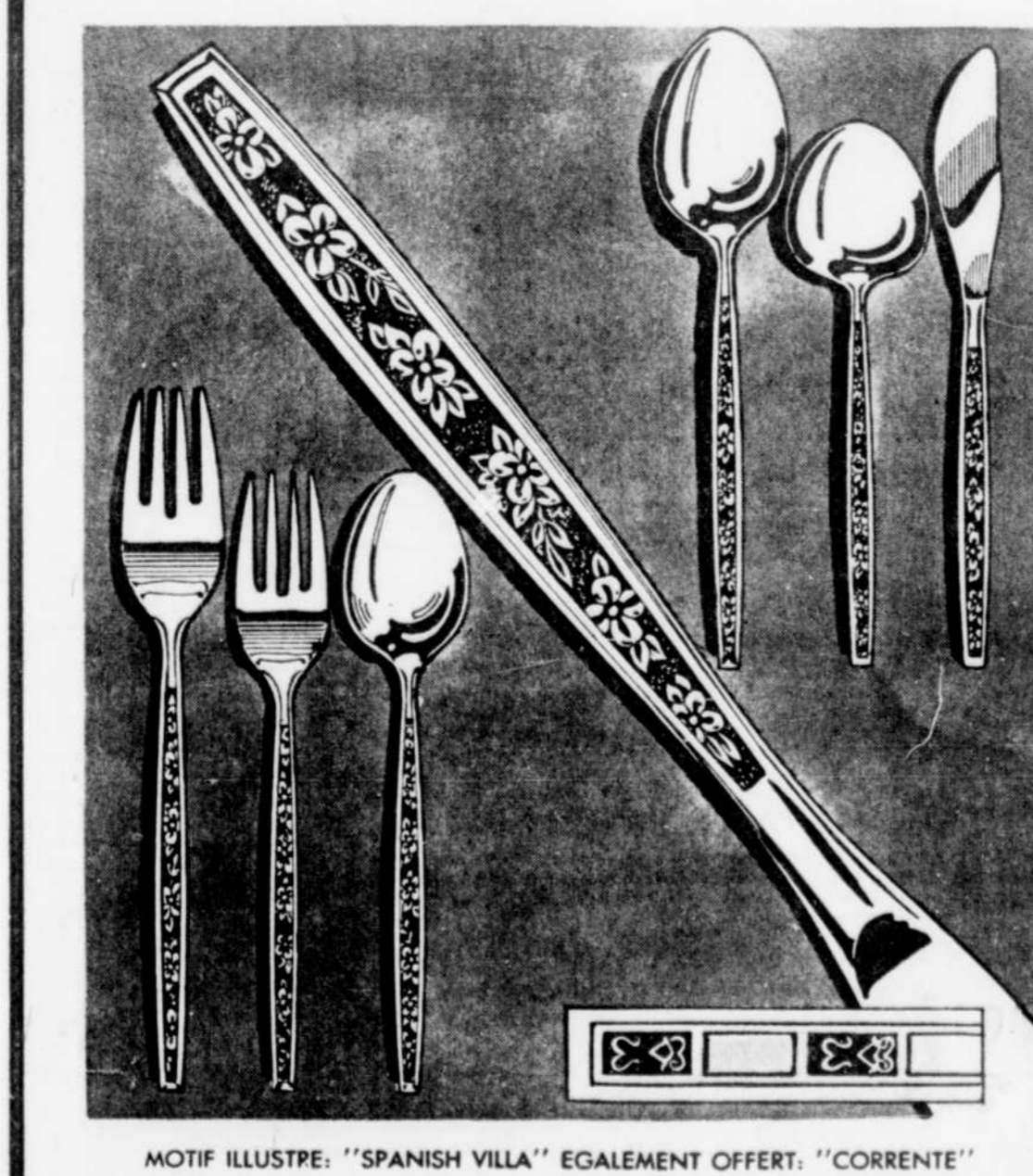
A. Bouillottes 3 pintes	chacune 6.95	E. Casserole 1 1/2 pin. avec couvercle	chacune 3.95
B. Casserole 2 pintes avec couvercle	chacune 4.95	F. Poêle 10"	chacune 4.95
C. Casserole 3 pin. avec couvercle	chacune 5.95	G. Marmite hollandaise 5 pin. avec couvercle	chacune 6.95
D. Poêle 8"	chacune 3.95	H. Casserole 1 pin.	chacune 2.95



Batterie très moderne en fonte durable

Batterie économique... de haute qualité. Fonte revêtue de porcelaine. Faites l'acquisition de l'ensemble ou complet ou achetez une pièce à la fois... vous ne trouverez pas de meilleure façon d'égayez votre cuisine!

A. Casserole ronde 20 cm avec couvercle	chacune 3.99
B. Casserole ronde 16 cm avec couvercle	chacune 2.99
C. Cocotte rectangulaire 20 cm avec couvercle	chacune 4.99
D. Cocotte rectangulaire 20 cm avec couvercle	chacune 4.99
E. Cocotte 26 cm avec couvercle	chacune 8.99
F. Rôtissoire 30 cm avec couvercle	chacune 6.99
G. Poêle rectangulaire 20 cm	chacune 5.99



MOTIF ILLUSTRE: "SPANISH VILLA" EGALEMENT OFFERT: "CORRENTE"

1/2 PRIX!
Coutellerie 62 pièces "Heritage Silversmiths" pour douze

"Heritage Silversmiths" a traditionnellement produit une coutellerie de qualité et de bon goût. Aujourd'hui, il nous offre deux superbes motifs: "Spanish Villa" et "Corrente" conçus spécialement pour convenir au mode de vie actuel.

L'acier inoxydable allie l'élégance à la commodité et embellit toute table. L'acier inoxydable résiste à la rouille, à la corrosion, aux taches et à la ternissure. Le jauge épais est preuve de bonne qualité. Les couteaux sont parfaitement équilibrés et leur tranchant est dentelé.

L'ensemble de 62 pièces comprend 12 de chaque: cuillères à thé, cuillères à dessert, fourchettes, fourchettes à salade, couteaux. Un couteau à beurre et une cuillère à sucre. L'ensemble est pratique, économique et fera un merveilleux cadeau.

\$26 ensemble
Prix courant Woolco, \$62
Prix en vigueur jusqu'au 2 nov.

Joli coffret à coutellerie
Profitez de cette offre fantastique! Superbe fini similinoyer et recouvrement intérieur en luxueux tissu. Tout indiqué pour protéger et garder tout son éclat à votre coutellerie. Peut contenir 80 pièces.
Prix courant Woolco 7.99

6⁹⁹ chacune

Vol évalué à \$10,000

Un vol estimé à près de \$10,000 a été porté à l'attention de la Sûreté du Québec. Il a eu lieu dans l'atelier d'un cinéaste à Tewkesbury, au cours de la nuit de lundi à hier.

Les objets dérobés font partie de l'équipement du cinéaste. Ce sont une enregistreuse, un synchronisateur, quatre caméras de 16 mm, quatre micros, un appareil pour vérifier l'état des lampes, des écouteurs, un écran, un coffre à fiches et d'autres menus articles.

MAGASINS A RAYONS

Woolco
1000 BOULEVARD DE LA SAISON

GIFFARD
Galeries Ste-Anne 2960, boul. Ste-Anne
HEURES D'OUVERTURE: Lundi, mardi, mercredi, 9h a.m. à 6h p.m. - Jeudi, vendredi, 9h a.m. à 9h p.m. - Samedi, 9h a.m. à 5h p.m.

LEVIS
Galeries Chagnon
Rond-Point de Lévis
ACHETEZ EN TOUT CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ECHANGE DU MONDIE RIMIS

Nouveau contrat pour les pompiers de Québec

par René LAGACE

Le président du syndicat des pompiers de Québec signera demain ou vendredi une nouvelle convention collective qui accorde \$2.500 d'augmentation de salaire aux 414 pompiers sur une période de deux ans.

Réunis lundi dans les locaux des Chevaliers de Colomb, chemin Sainte-Foy, les pompiers ont accepté par un vote de 213 contre 82 le rapport du conciliateur du gouvernement provincial du Travail, M. Paul Desharnais.

Selon cette nouvelle entente, les pompiers recevront 11% d'augmentation de salaire à compter du 1er mai dernier, 10,6% à compter du 1er mai 1974, et cela

jusqu'au 30 avril 1976 alors que prendra fin la nouvelle convention collective.

Ils avaient demandé, par l'entremise de Me Ross Goodwin, procureur de Fédération professionnelle des pompiers du Québec, affiliée à l'Association internationale des pompiers (Washington), une indexation de 12 1/4% pour la première année et une hausse de salaire de 12 1/4% pour la seconde année.

La ville de Québec offrirait 10 1/2% pour la première et 9% pour la seconde année.

Lors de deux réunions tenues lundi (à cause des heures de travail des sapeurs), les offres faites par M. Desharnais ont été acceptées.

Le maire Gilles Lamontagne de la ville de Québec s'est dit très heureux de ce protocole d'entente.

"Je tiens à signaler que

même si nous avons dû avoir recours à un conciliateur, les négociations se sont toujours déroulées dans une bonne entente. D'ailleurs, les différentes administrations de la Capitale peuvent se vanter de n'avoir jamais connu une seule grève dans tous ses services. Comme dit le vieil adage, il est toujours préférable d'accepter une entente de compromis que de souffrir une grève".

Pour sa part, M. Henri

Carpentier, président du syndicat des pompiers, s'est dit lui aussi très heureux de ce règlement après des négociations qui ont débuté au mois de septembre dernier à Montréal.

Il a dit lui aussi que les négociations, même si parfois elles duraient jusqu'aux petites heures du matin, avaient été menées rondement et dans une atmosphère de cordialité.

(Signalons que le maire

Jean Drapeau, de Montréal, connaît des difficultés plus grandes. Il existe un climat moins heureux dans la Métropole puisque l'on a eu à déplorer des ralentissements de travail parmi les pompiers depuis plusieurs semaines.)

M. Carpentier s'est promis deux à trois semaines de vacances à la suite des négociations qui viennent d'aboutir après deux mois.

Goodwin était à Montréal afin de préparer les négociations concernant le corps policier de la Capitale.

On sait que les employés de la ville de Québec font partie de quatre syndicats, soit ceux des pompiers, des policiers, des employés dits extérieurs et des cols blancs.

Même s'il ne prend pas une part directe aux négociations, le maire Lamontagne

surveille de près le travail que mènent le directeur du personnel et les représentants des syndicats impliqués.

C'est ainsi que lundi il prenait part à une réunion spéciale avec les représentants de la ville pour discuter des demandes des policiers et pour préparer les offres de la municipalité.

Il doit, en fin de semaine, discuter du cas des policiers municipaux.

Martha Adams en prison pour six mois

MONTREAL (CP) — Accusée d'avoir vécu des fruits de la prostitution, Martha Adams, qui a longtemps défrayé la chronique des journaux, a été condamnée, lundi, à six mois de prison et à \$1.000 d'amende en cour municipale de Montréal.

Le procureur de la Couronne avait réclamé contre Mlle Adams une peine de deux ans de prison. Toutefois, à défaut de payer l'amende de \$1.000, la célèbre courtisane québécoise devra purger une peine supplémentaire de six mois.

Or elle a affirmé en pleine cour qu'elle n'avait aucunement l'intention d'enrichir le trésor québécois d'une telle somme.

Rappelons que Mlle Adams, âgée de 42 ans, était passible d'une peine maximale de 10 ans de prison.

Martha Adams avait été appréhendée au début de 1972 sous l'accusation d'être l'organisatrice d'un réseau de prostitution comptant plusieurs dizaines de prostituées et des clients par centaines. Depuis ce temps une lutte juridique très serrée lui avait permis de demeurer en liberté.

Pas de terme régulier aux assises de Beauce

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Pour une deuxième année consécutive, il n'y aura pas, cet automne, de terme régulier aux assises, dans le district judiciaire de Beauce, ce qui permettra au ministère de la Justice du Québec d'économiser plus de \$10.000.

Toutefois, a souligné le protonotaire, Me Jean-Claude Morin, il se pourrait qu'au début de la prochaine année, on soit obligé de fixer un terme spécial pour entendre des causes de meurtre.

Le terme régulier de 1974 devait débuter le 4 novembre et aurait été présidé par le juge Paul Miquelon, de la cour du banc de la reine. Les jurés appelés auraient été au nombre d'une centaine.

Au total, une dizaine de causes pour trafic de stupéfiants, vols à main armée et par effraction et autres, étaient inscrites au rôle des assises de Beauce, mais les accusés firent le choix de procès expéditifs.

Joint par téléphone, Me Jean-Claude Morin, après avoir souligné que le district judiciaire de Beauce est l'un des plus importants au Québec quant aux causes pénales, fit remarquer "que n'ayant pas de terme régulier aux assises, cela permettra à la cour supérieure de poursuivre ses activités et l'avancement du rôle qui comporte de nombreuses causes".

Le coût total du terme spécial des assises de Beauce, en 1972, a été d'environ \$14.000 et depuis le début de la présente année, dans ce district judiciaire, on a enregistré 2761 causes relatives au code pénal.

Plat chauffant
Un lussueux complément à votre cuisine ou salle à dîner. Idéal pour garder café, thé ou sauces parfaitement chaudes. Plat en verre à chaleur radiante avec couvercle ajustable de la chaleur. Bâtonnet en bois vernis fini noyer et poignées résistantes en noyer américain.
15.88 chacun

Bol chauffant
Un appareil très utile lorsque vous servez des petits pains, des brioches ou d'autres aliments chauds. Ce bol garde les aliments chauds et frais comme au sortir du four. Bol attrayant de couleur vive et couvercle transparent teinté sombre. Le cordon amovible vous permet de passer le bol sans encombrement. Couleurs rouge et avoat.
7.88 chacun

Mijoteur Premier
Pour une cuisson lente et uniforme. Contenance 5 1/2 pintes. Intérieur en grès véritable et extérieur en acier inoxydable. Couvercle en verre résistant à la chaleur. Poignées et pieds colorés. Garantie d'échange d'un an. Couleurs cuivre/avoat ou cuivre/or moisson.
36.88 chacun

Mélangeur 14 vitesses... **31.99**

Moulin à viande électrique... **44.95**

Percolateur automatique à filtre... **39.95**

Mélangeur de pâte... **15.39**

Deuxième électrique... **24.95**

Deuxième électrique et grille... **19.95**

Four/gril à retour automatique
Une façon agréable et pratique de commencer la journée. Four à chaleur contrôlée par thermostat jusqu'à 500°. Porte qui se baisse, avec grand hublot en verre. Plateau à cuisson et plateau ramasse-miettes. Grille de cuisson amovible. Modèle chromé avec garniture blanche.
33.95 chacun

Fer à vapeur/à sec Proctor Silex
Transformez la corvée du repassage en un travail beaucoup plus facile avec ce fer à vapeur à sec. Ses 17 orifices vous permettent de repasser sans humectage préalable. Un fer léger, avec guide de tissu facile à lire. Modèle attrayant à dessus chromé et poignée noire.
9.39 chacun

Friteuse/cuiseur Premier
Ajoutez un atout intéressant à votre cuisine de tous les jours avec cette friteuse! Contenance 5 1/2 pintes. Poignée amovible. Garantie d'échange d'un an. Combinaisons de couleurs chrome/avoat et chrome/or moisson.
16.88 chacune

Grille-mâis automatique Lady Brentwood
Une façon agréable de préparer un vrai régal pour toute la famille! Distributeur de beurre dans le couvercle applique le beurre lorsque le maïs éclate. Le couvercle en plastique teinté ambre peut contenir 4 pintes et résiste à la chaleur. Bol à revêtement de Teflon pour un nettoyage facile. Thermostat automatique. Couleurs or moisson, avoat et rouge flamme.
13.96 chacun

Friteuse Lady Brentwood
Idéale pour la friture ou la cuisson. Contenance 5 pintes. Guide de cuisson et de friture inclus. Couleur avoat.
12.88 chacune

Grille-pain de luxe Brentwood
Modèles à 2 ou à 4 tranches. Guide de couleur réglable à 9 positions; de pâte à foncé. Fentes très larges. Garantie d'échange d'un an. Fini chromé.
2 tranches **11.88** chacune
4 tranches **21.88** chacune

Bouilloire Brentwood à contenance 2 pintes
Approuvée par la CSA. Puissance de 1,500 watts. Thermostat automatique. Garantie d'échange d'un an. Couleurs avoat et or moisson.
9.46 chacune

Malaxeur électrique à main ou à support
Une vitesse pour chaque genre de mélange! Plateau 2 positions pour bols en acier inoxydable de 1 1/2 et 3 pintes. Le malaxeur se retire pour que vous puissiez nettoyer le bol, et peut être enlevé de son support pour se transformer en malaxeur portatif. Éjecteur de bœufs. Couvercles blanche et or.
45.98 chacun

Four/gril Premier
Très grand modèle familial avec chaleur contrôlée par thermostat jusqu'à 500°. Plateau du four amovible. Porte en verre. Élément très durable de type Calrod. Cet appareil pratique cuit, grille, rôtit et peut servir de grille-pain. Avoat et or moisson.
32.46 chacun

Fer auto-nettoyant
Fer à jet à vapeur/à sec. Pressez un bouton-poussoir: l'eau jaillit du réservoir, des vapeur, de la chaleur à vapeur et des cristaux: l'intérieur du fer est nettoyé et complètement sec pour le rangement. Indicateur de niveau d'eau. Tâton stable. Poignée blanche. Semelle non collante.
32.98 chacun

Malaxeur Premier à 3 vitesses
Malaxeur transitoire Premier. Bouteaux en acier inoxydable. Couvercle rotatif et éjecteur automatique de bœufs. La vitesse est tenue constante automatiquement à mesure que le mélange épais! Garantie d'échange d'un an. Couleurs avoat et or moisson.
12.88 chacun

Percolateur
Ce percolateur prépare de 5 à 9 tasses de café, plus garde le café chaud. Bac et couvercle faits en plastique résistant à la chaleur. Ce percolateur est facile à nettoyer et peut sans danger être placé dans le lave-vaisselle. Le couvercle est doté d'un mécanisme bloquant qui empêche le café de s'écouler si le pot était renversé. Aluminium poli.
10.99 chacun

Ouvre-boîtes à double usage
Cet appareil ouvre des boîtes de toutes formes et de toutes grandeurs, et il agitise les contenus! Amovible pour retirer le couvercle. Garantie d'échange d'un an. Couleurs avoat et or moisson. Fait par Premier.
11.88 chacun

Ouvre-boîtes automatique
Ouvre à peu près tous les genres de boîtes. Amovible retirant le couvercle. Espace de rangement pour le couvercle. Garantie d'échange d'un an. Avoat et or moisson.
9.88 chacun

Poêle à frire carrée Toastess 12"
Cette poêle en aluminium épais chauffe rapidement et uniformément. Couvercle en aluminium poli. Thermostat amovible pour un nettoyage facile. Garantie d'échange de deux ans.
11.49 chacune

MAGASINS A RAYONS **Woolco** (UNE DIVISION DE L'INC. WOODMORTH DE L'ÉT.)

GIFFARD
Galeries Ste-Anne 2960, boul. Ste-Anne
HEURES D'OUVERTURE: Lundi, mardi, mercredi, 9h a.m. à 6h p.m. - Jeudi, vendredi, 9h a.m. à 9h p.m. - Samedi, 9h a.m. à 5h p.m.

LEVIS
Galeries Chagnon
Rond-Point de Lévis

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
SATISFACTION GARANTIE
ÉCHANGEZ DU ARGENT REÇUS

Une grande partie des \$74 millions que Price investira au Québec, d'ici deux ans, ira à Alma

par Jean-Paul GAGNE

La compagnie Price a annoncé, hier, qu'elle investira \$74 millions au cours des deux prochaines années, dont \$47 millions au Québec et \$27 millions à Terre-Neuve.

Le président et chef de la direction, M. C.R. Titemore, a fait savoir que 60 pour cent des immobilisations prévues iront aux usines de papier journal d'Alma, au Lac Saint-Jean, et de Grand Falls, à Terre-Neuve.

La compagnie compte accroître sa capacité de production de 77.000 tonnes par an, pour la porter à environ 1.280.000 tonnes. Price est déjà le troisième plus grand producteur de papier journal au pays.

Price entend accélérer la rapidité et en même temps la production de ses machines à grande vitesse et remplacer totalement, à Grand Falls, et en grande partie, à Alma, le présent système de production de pâte mécanique par moulage par un

nouveau système de raffinage par disques.

La compagnie prévoit, à longue échéance, l'élimination totale de la pâte chimique dans la fabrication de son papier journal pour n'utiliser que la pâte mécanique de raffinage.

Dans le jargon de l'industrie, Price produira de la pâte "super-mécanique", c'est-à-dire une pâte permettant de réduire totalement

ou presque la présence de la pâte de sulfite dans le produit fini, c'est-à-dire le papier journal.

L'élimination du procédé chimique (sulfite) fait disparaître du même coup un important facteur de pollution de l'industrie des pâtes et papiers.

Selon un porte-parole de l'industrie, la pâte "super-mécanique" de Price se différencie de celle qu'en-

tendent produire F.F. Soucy, à Rivière-du-Loup, Abitibi Paper, à Beupré, Domtar, à Donnacona, et Kruger, à Bromptonville, et qu'on appelle dans le jargon du milieu de la pâte "thermomécanique"; ce dernier procédé implique que les copeaux sont en quelque sorte cuits avant d'être soumis à l'action défibrante des raffineuses à disques.

Enfin, la modernisation des usines de Price n'entraînerait pas de modification dans le domaine de la main-d'oeuvre.

Forêt

En complément de cette première initiative, la compagnie a révélé qu'elle investira \$18.6 millions dans la modernisation de ses opérations forestières; il s'agit surtout de l'achat d'équipement neuf destiné à accroître sa production de bois, à un coût unitaire moindre et tout en revalorisant sa main-d'oeuvre en forêt; encore une fois, il n'y aurait pas de création nouvelle d'emplois.

Dans la seule région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les investissements à ce titre seront de \$12 millions; la compagnie consacrera \$4.3 millions à Terre-Neuve et \$2.2 millions à Chandler, en Gaspésie, où Price possède 51 pour cent de la Gaspesia Pulp and Paper en association avec The New York Times.

Ces nouveaux investissements s'ajoutent au programme régulier d'immobilisation de la compagnie et à la construction déjà annoncée d'une usine de sciage et de rabotage de \$14 millions et d'une capacité de 120 millions de p.m.p., à l'Ascension, sur la rivière Péribonka, au Lac-Saint-Jean.

Papier journal

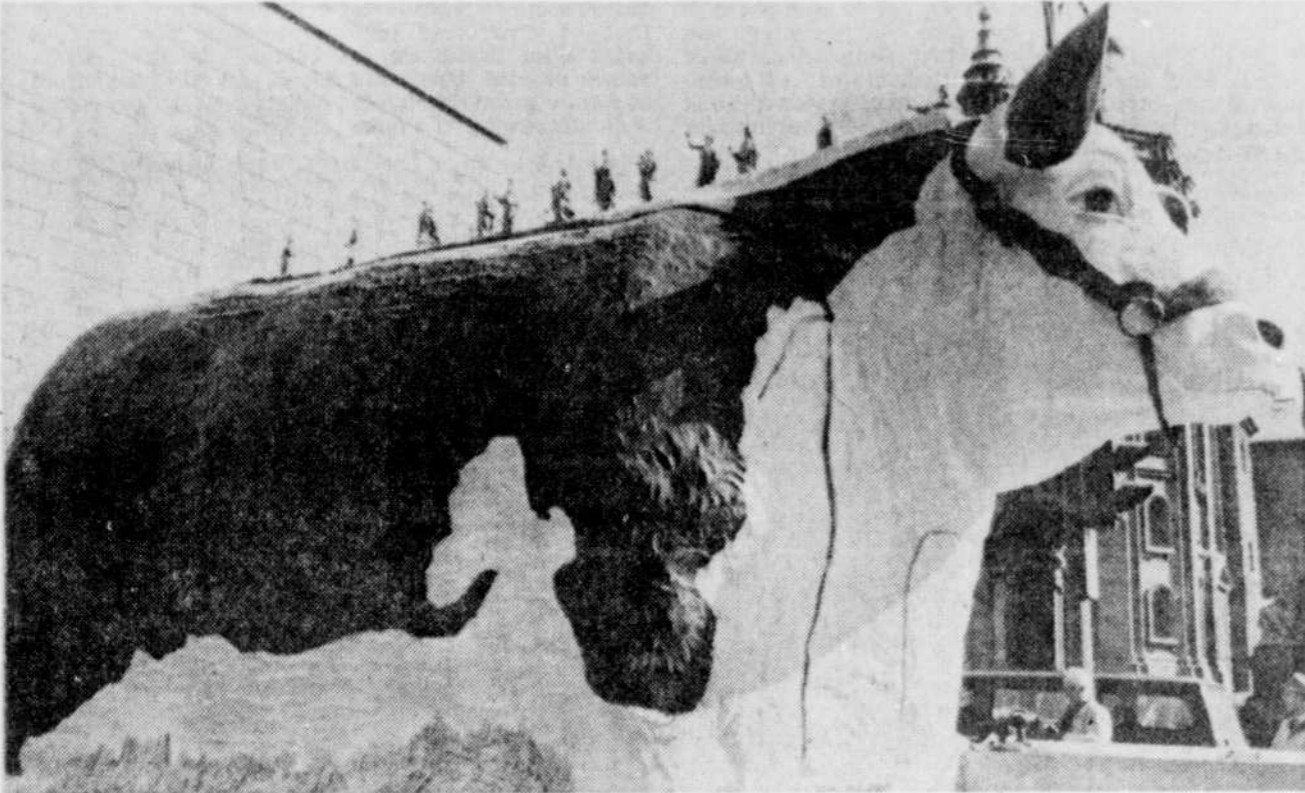
Le nouvel investissement de Price est justifié par le taux d'exploitation extrêmement élevé que connaît présentement l'industrie des pâtes et papiers. En août dernier, le taux d'exploitation canadien était de 97 pour cent pour le papier journal, de 99 pour le carton et de 92 pour cent pour les autres papiers. Il s'agit là de taux records. Pour sa part, Price produit à plein rendement.

C'est surtout grâce à la très forte demande des États-Unis si l'industrie canadienne investit. Il y a plusieurs projets en cours et d'autres seront certainement annoncés prochainement.

La consommation américaine est estimée à 10.3 millions de tonnes selon le plus récent relevé de Maison Placements Canada Inc., un courtier en valeurs mobilières, soit une augmentation de 0.1 million sur le relevé de février dernier, et cela tout en faisant l'hypothèse d'une croissance nulle du PNB des États-Unis; toujours dans la même hypothèse, la consommation de papier journal augmenterait à 10.5 millions en 1975.

Et comme leurs stocks sont faibles, on s'attend même à ce que leurs achats cette année atteignent 10.65 millions de tonnes.

L'industrie canadienne fournirait 7.3 millions de tonnes sur ce marché en 1974, soit 68 pour cent par rapport à 64 pour cent en 1973; cette part s'accroîtrait à 69 pour cent en 1975.



A la mesure du Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, ce colossal boeuf en carton-pâte a été promené, hier, dans les rues de Montréal, pour annoncer la manifestation.

Le supermarché de l'abondance

On était bien loin des prévisions pessimistes du club de Rome, hier, au Salon international de l'agriculture et de l'alimentation de Montréal.

Des milliers de consommateurs bedonnants circulaient de kiosques en comptoirs pour grignoter une pomme en sucre, un morceau de fromage ou un juteux rôti de boeuf albertain, dans cet immense supermarché de l'abondance, toute la journée d'hier.

Pour se désaltérer, on goûtait joyeusement un verre de cidre ici, un peu de bière là. Pour les autres, il y avait un bon choix de vins, du Québec, du Maroc, de l'Espagne et d'ailleurs.

L'agriculture canadienne en est une d'abondance. Des officiers des ministères de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient venus le rappeler et vendre les délices de leurs huitres, patates, produits laitiers, pommes, porc et boeuf.

"Se nourrir, un défi", coiffe pourtant le Salon de l'agriculture et de l'alimentation dans sa publicité.

On a donc parlé entre hauts fonctionnaires des préoccupations de la Fédération mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, qui se réunira à Rome, à compter de lundi prochain.

On s'est dit assuré également que les producteurs agricoles du Québec ne troubleront pas le Salon de Montréal par une quelconque démonstration de colère. "C'est dans les régions que ça se passe ça. Pas à Montréal."

La consommation annuelle moyenne d'un Canadien équivaut à une tonne de céréales, comparative-

ment à 400 livres en Inde et en Afrique du Nord.

Il faut, selon la Commission canadienne du blé, cinq livres de céréales pour produire une livre de boeuf; 1.1 livre de céréales pour produire 4 livres de lait; 4.5 livres de céréales pour une livre de porc; 2.4 livres de céréales pour une livre de poulet et 4.3 livres de céréales pour une douzaine d'oeufs.

A ce rythme et compte tenu de l'augmentation constante du prix des céréales, le ministre Eugène Whelan se demandait dernièrement s'il ne serait pas bientôt plus sage de conserver les céréales pour nourrir les humains plutôt que de les donner aux animaux.

L'écart est d'autant augmenté que le coût de la viande croît proportionnellement à l'augmentation du prix des moulées.

Une circulaire récente de la Commission canadienne du blé fixait à un niveau anticipé de \$4.30 le boisseau le prix de l'orge à Montréal pour le début de 1975. Le prix de juillet était de \$2.92 pour ce produit et de \$2.04 en 1973.

Si cette prédiction se réalise, selon la Commission, les coûts de production de la chair de boeuf et de porc augmenteront respectivement de \$0.18.2 cents et de \$0.15 la livre d'ici 1975. Dans le cas des oeufs, cette augmentation sera de \$0.10.9.

Ce qui se traduit, en pourcentage, par des augmentations du prix du boeuf à la production de 33 p.c., du prix du porc de 27 p.c. et de celui des oeufs de 18.2 p.c.

Le Salon se continue jusqu'à la fin de semaine. Allez-y, c'est le seul endroit où l'on donne encore des échantillons d'aliments.

Marc LESTAGE

Les épiciers en gros ne veulent pas être considérés comme des profiteurs

Par MARC LESTAGE

MONTREAL — Les intermédiaires du circuit de l'alimentation ont serré les coudes pour se défendre de jouer le rôle nébuleux de profiteurs à l'ouverture du Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, hier, à Montréal.

On ne manquait d'ailleurs pas de documents, dans les coulisses du symposium agro-alimentaire, pour justifier la contribution des transformateurs, des grossistes et des distributeurs dans la mission mondiale de l'alimentation.

Des intermédiaires estiment même s'être donné une nouvelle mission sociale dans l'établissement d'un code universel des produits, qui doit entraîner l'augmentation de la productivité à court terme dans un effort "pour contrôler l'inflation".

Cette préoccupation est des plus logiques, selon M. Pascal Morin, le président de l'Association des épiciers en gros du Québec, qui constatait, en fin de journée, "que depuis 10 ans, nos gains de productivité ont été minimes comparativement à ce qui avait été atteint de 1945 à 1965".

"C'est vrai que les consommateurs canadiens et américains consacrent une moindre part de leur revenu aux dépenses alimentaires que celui d'aucun autre pays, en proportion. C'est vrai également que le Canada et les États-Unis produisent beaucoup plus de denrées alimentaires qu'ils n'en ont besoin et ce, même si seulement 15 p.c. de la population active de nos deux pays sont employés dans la production et la distribution alimentaire", enchaînait-il.

En adoptant un nouveau code universel d'étiquetage des produits, les intermédiaires de l'alimentation sont conscients de réaliser

"une petite étape" dans la voie de l'efficacité.

Il faudrait encore qu'on obtienne des législations sur le transport qui élimineraient la nécessité de faire rouler 50 p.c. de notre flotte de camions à vide en tout temps préconisait encore M. Morin.

Un collègue, M. Allen W. Clark, le vice-président de l'Association canadienne des fabricants de produits alimentaires, est allé dans la même veine, soulignant qu'il faut au moins 22 manipulations successives pour vendre les produits alimentaires de la ferme aux transformateurs.

On a donc pu ainsi faire l'unanimité sur le principe voulant que "pour combattre l'inflation le réseau de la distribution alimentaire devra accélérer ses objectifs de normalisation des méthodes d'emballage et de trafic".

Des chiffres

Quant aux profits des détaillants en alimentation du Québec, ils ont été en moyenne de 17.6 p.c. de profits bruts sur le chiffre d'affaires, au cours des 12 derniers mois. Ces chiffres accordent également un revenu net moyen de 3.4 p.c. aux détaillants en alimentation indépendants.

Quant aux dollars consacrés à l'alimentation, les intermédiaires persistent à croire que sa plus grande partie va à l'agriculteur, plutôt qu'à aucun autre intermédiaire.

Ils se basaient en cela sur une étude du "Frozen Food Executive", qui établit à \$0.38 la part du dollar du consommateur dépensé en alimentation que touche le cultivateur. Selon le même travail, \$0.21 vont à la transformation, \$0.09 à la distribution en gros, \$0.18 aux opé-

rations de détail et 0.14 sont dépensés dans les restaurants.

Or, il semble, selon l'ADA, qu'en 1968, la proportion de chaque dollar dépensé en alimentation et qui allait à la ferme était moins importante, soit \$0.32 plutôt que \$0.38. Il s'ensuit une amélioration équivalente du sort des agriculteurs.

On devine la réaction de ces derniers.

Selon deux économistes, l'inflation devrait diminuer l'an prochain

par la Presse Canadienne

De l'avis de deux économistes canadiens, l'inflation devrait diminuer l'an prochain au Canada.

Forrest Rogers, conseiller économique à la Banque de Nouvelle-Ecosse, et G. E. Angevine, conseiller économique à la Banque de Commerce, émettent cette opinion.

Selon eux, le taux d'inflation ne devrait pas dépasser 9 p.c. en 1975 et il pourrait même tomber à 8.5 p.c.

Mais M.M. Rogers et Angevine croient que les taux d'intérêt vont rester élevés.

Tous deux parlaient à Toronto mardi à un colloque sur le bâtiment.

Reste que les avis sont partagés au sujet des taux d'intérêt.

Ainsi, à London, en Ontario, l'un des dirigeants de la Banque Royale a déclaré mardi, dans une interview, que les taux d'intérêt baisseront de deux pour cent l'an prochain. Douglas M. Gardner, vice-président de la Banque Royale, a parlé ainsi.

DANS LA TRADITION
JUDÉO CHRÉTIENNE
CE SIGNE SYMBOLISE L'HOMME

SES BRAS ORIENTÉS
VERS LE HAUT REPRÉSENTENT
SA FOI EN L'AVENIR



DÉCÈS et AVIS DIVERS

• RHETORIQUES et AMICALES • FUNÉRAILLES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

BERTRAND (Yvonne Giguère) — A Rivière-du-Loup, le 29 octobre 1974, à l'âge de 87 ans, est décédée dame Yvonne Giguère, épouse de feu Lucide Bertrand, propriétaire du théâtre Princesse de Rivière-du-Loup. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er novembre à 11h30. Départ du foyer funéraire Gilles Bernier 226 Lafontaine Rivière-du-Loup à 11h30, pour l'église St-Patrice et de là au cimetière paroissial. 713747

COTE (Juliette Casse) — A Québec, le 28 octobre 1974, à l'âge de 72 ans, est décédée dame Juliette Casse, épouse de feu Elzéar Côté. Elle demeurait au 224, des Commissaires. Les funérailles auront lieu le jeudi, 31 octobre à 10h. Départ du Funerarium Lépine Ltée 318, Canardièrre à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil son frère, sa belle-sœur et son beau-frère, M. et Mme Lucien Casse, M. et Mme Henri Turcotte (Bérançère), Mme Eva Turcotte, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. 704974

DESCHENES (Wilfrid) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Wilfrid Deschenes, époux en 1ères nocces de feu Juliette Demeule, et en secondes nocces Clarinda Laroche. Il demeurait au 108 - 12ème Rue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er novembre à 10h. Départ de la résidence funéraire La Cie Hubert Moisan 1187 - 1ère Avenue à 9h50, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, beaux-frères et belles-sœurs: M. Joseph Laroche, M. et Mme Georges Bourbeau, Mlle Alexina Bourbeau, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. N.B. Salon fermé entre 5 et 7 heures. 714328

DIONNE (Louise) — A Montréal, le 28 octobre 1974, à l'âge de 38 ans, est décédée subitement Louise Dionne, infirmière hygiéniste, fille de M. et Mme Gérard Dionne de St-Georges Ouest. Elle demeurait au 220 Berloz, Ile des Soeurs, Montréal. Les funérailles auront lieu le jeudi, le 31 octobre à 2h. Départ de la résidence funéraire Gédéon Roy Inc., 2550, 1ère Avenue, St-Georges Ouest à 1h45 pour l'église de St-Georges et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son père et sa mère, ses frères et sœurs: Flore (Mme Jean-Pierre Aubé), Ste-Foy, Marie (Mme Roger Vézin), St-Patrice, Rivière-du-Loup, Brigitte (Mme Henri-Paul Tanguy), Lac Mégantic, Jacqueline (Mme François Pelletier), Ste-Foy, Marc de Montréal, Réal de La Pocatière, Gertrude de St-Georges. Ouverture des salons: de 2h à 5h et de 7h à 10h. 701202

LABREQUE (Léopold) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 28 octobre 1974, à l'âge de 54 ans et 7 mois, est décédé M. Léopold Labrecque, époux de dame Germaine Leçons. Il demeurait à St-Paul de Montmagny. Les funérailles auront lieu le jeudi à 11h. Départ des salons au sous-sol de l'église de St-Paul, sous la direction de la maison Marcel Ruelland 31 ave de la Fabrique Montmagny à 10h50, pour l'église St-Paul et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Leda, Fernand, Claudette et Suzanne; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Zénilas Labrecque, M. et Mme Alphonse Labrecque, M. et Mme Hubert Labrecque, M. et Mme Firmin Labrecque, M. et Mme Roger Comeau, Mme Arthur Fournier, M. et Mme Pascal Courville, M. et Mme André Nicolas. 712481

LAFLEUR (Gertrude) — A l'Hôtel du Sacré-Coeur de Cartierville, le 27 octobre 1974, à l'âge de 58 ans, est décédée Mlle Gertrude Lafleur, institutrice. Elle demeurait au 4486 de la Promenade, St-Antoine de Tilly. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire H. Bergeron & Fils Enr. 3839 chemin de Tilly St-Antoine de Tilly à 9h50, pour l'église St-Antoine de Tilly et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mlle Florange Lafleur, Mme Paul-Emile Lablanc (Rose-Aimée Lafleur), Mlle Madeleine et Fernande Lafleur, son frère M. Victor Lafleur. 710081

LACHANCE (Simone Doré) — A Québec, le 27 octobre 1974, à l'âge de 52 ans et 8 mois, est décédée dame Simone Doré, épouse de feu Gaston Lachance. Elle demeurait au 209 du Pont Scott, app. 302. Les funérailles auront lieu le jeudi, le 31 octobre à 9h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 224 Ouest, St-Vallier à 8h45 pour l'église Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière de Bienville. Elle laisse dans le deuil sa mère: Mme Joseph L. Doré (Maria Labadie); son frère, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Paul Doré (Jeannine Falard), Le Chanoine Henri Lachance, Le Frère Clément (Jean-Marie), M. et Mme Philippe Lachance (Germaine Ingras), M. et Mme Armand Lachance (Fernande Rochette), M. et Mme Robert Lachance (Gemma Bégin), Mlle Claire Lachance, Mlle Yvette Lachance, M. et Mme Raymond Lachance (Marie-Paule Pouliot), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5h à 7h. 708528

LACHANCE (Henri) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 28 octobre 1974, à l'âge de 57 ans et 6 mois, est décédé M. Henri Lachance, époux de dame Rita Lachance. Il demeurait au 2227 Bourg-Royal, Giffard. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er novembre à 10h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 3221 avenue Royale Giffard à 9h45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière de Beauré. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Céline et François; sa mère: Mme Téphosphore Lachance; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: René (Rose Thériault), Gabriel, Robert (Edith Hallé), Jean-Paul (Marie-Ange Côté), Diane (Mme Victor-Aimé Pépin), Antoinette (Mme Jean-Charles Boily), Juliette (Mme Jacques Collin), Gertrude (Mme Jean-Paul Hamel), Imelda (Mme Jean-Raymond Sansfaçon), M. et Mme Ernest Landry, M. et Mme Armand Tremblay, Mlle Fernande Lachance, M. et Mme Lionel Lachance, ainsi que plusieurs parents et amis. 714419

LABRECQUE (Léopold) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 28 octobre 1974, à l'âge de 54 ans et 7 mois, est décédé M. Léopold Labrecque, époux de dame Germaine Leçons. Il demeurait à St-Paul de Montmagny. Les funérailles auront lieu le jeudi à 11h. Départ des salons au sous-sol de l'église de St-Paul, sous la direction de la maison Marcel Ruelland 31 ave de la Fabrique Montmagny à 10h50, pour l'église St-Paul et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Leda, Fernand, Claudette et Suzanne; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Zénilas Labrecque, M. et Mme Alphonse Labrecque, M. et Mme Hubert Labrecque, M. et Mme Firmin Labrecque, M. et Mme Roger Comeau, Mme Arthur Fournier, M. et Mme Pascal Courville, M. et Mme André Nicolas. 712481

LAFLEUR (Gertrude) — A l'Hôtel du Sacré-Coeur de Cartierville, le 27 octobre 1974, à l'âge de 58 ans, est décédée Mlle Gertrude Lafleur, institutrice. Elle demeurait au 4486 de la Promenade, St-Antoine de Tilly. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire H. Bergeron & Fils Enr. 3839 chemin de Tilly St-Antoine de Tilly à 9h50, pour l'église St-Antoine de Tilly et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mlle Florange Lafleur, Mme Paul-Emile Lablanc (Rose-Aimée Lafleur), Mlle Madeleine et Fernande Lafleur, son frère M. Victor Lafleur. 710081

GOULET (Joseph) — Cid-devant de St-Gervais, fils des défunts Philiat et Mathilda Goudou, décédé le 27 octobre 1974, à l'âge de 69 ans. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 octobre à 3 heures p.m. Départ de la maison funéraire Roy & Rouleau St-Gervais, Bellechasse pour l'église de St-Gervais

et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Philibert Goulet prêtre, retiré à Québec, Dame Jerry Chevalier (Marie) Gochen, Conn., Dame Eugène Nadeaux (Rebecca) de Ste-Germaine, Dame Arthur Catellier (Lumina) de Québec, Dame Ernest Desruisseaux (Bernadette) de Sherbrooke, Dame Philippe Guay (Alfreda) de Ste-Justine, Thomas Goulet (Adrienne Côté) de Ste-Germaine, Jean-Cyrille Goulet (Bernadette Bizier) de Ste-Sabine, Dame Philiat Giguère (Marie-Ange) Springfield, Con., Evariste Goulet (Laura Bizier) de Ste-Sabine, Maurice Goulet (Augustine Audet) de Ste-Germaine, Soeur Lorette Goulet, M.L.C. au Chili, Mlle Marie-Rose Goulet, au Pavillon d'Age d'Or, St-Anselme. 708521

LACHANCE (Simone Doré) — A Québec, le 27 octobre 1974, à l'âge de 52 ans et 8 mois, est décédée dame Simone Doré, épouse de feu Gaston Lachance. Elle demeurait au 209 du Pont Scott, app. 302. Les funérailles auront lieu le jeudi, le 31 octobre à 9h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 224 Ouest, St-Vallier à 8h45 pour l'église Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière de Bienville. Elle laisse dans le deuil sa mère: Mme Joseph L. Doré (Maria Labadie); son frère, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Paul Doré (Jeannine Falard), Le Chanoine Henri Lachance, Le Frère Clément (Jean-Marie), M. et Mme Philippe Lachance (Germaine Ingras), M. et Mme Armand Lachance (Fernande Rochette), M. et Mme Robert Lachance (Gemma Bégin), Mlle Claire Lachance, Mlle Yvette Lachance, M. et Mme Raymond Lachance (Marie-Paule Pouliot), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5h à 7h. 708528

LACHANCE (Henri) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 28 octobre 1974, à l'âge de 57 ans et 6 mois, est décédé M. Henri Lachance, époux de dame Rita Lachance. Il demeurait au 2227 Bourg-Royal, Giffard. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er novembre à 10h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 3221 avenue Royale Giffard à 9h45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière de Beauré. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Céline et François; sa mère: Mme Téphosphore Lachance; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: René (Rose Thériault), Gabriel, Robert (Edith Hallé), Jean-Paul (Marie-Ange Côté), Diane (Mme Victor-Aimé Pépin), Antoinette (Mme Jean-Charles Boily), Juliette (Mme Jacques Collin), Gertrude (Mme Jean-Paul Hamel), Imelda (Mme Jean-Raymond Sansfaçon), M. et Mme Ernest Landry, M. et Mme Armand Tremblay, Mlle Fernande Lachance, M. et Mme Lionel Lachance, ainsi que plusieurs parents et amis. 714419

LACHANCE (Henri) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 28 octobre 1974, à l'âge de 57 ans et 6 mois, est décédé M. Henri Lachance, époux de dame Rita Lachance. Il demeurait au 2227 Bourg-Royal, Giffard. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er novembre à 10h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 3221 avenue Royale Giffard à 9h45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière de Beauré. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Céline et François; sa mère: Mme Téphosphore Lachance; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: René (Rose Thériault), Gabriel, Robert (Edith Hallé), Jean-Paul (Marie-Ange Côté), Diane (Mme Victor-Aimé Pépin), Antoinette (Mme Jean-Charles Boily), Juliette (Mme Jacques Collin), Gertrude (Mme Jean-Paul Hamel), Imelda (Mme Jean-Raymond Sansfaçon), M. et Mme Ernest Landry, M. et Mme Armand Tremblay, Mlle Fernande Lachance, M. et Mme Lionel Lachance, ainsi que plusieurs parents et amis. 714419

LABRECQUE (Léopold) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 28 octobre 1974, à l'âge de 54 ans et 7 mois, est décédé M. Léopold Labrecque, époux de dame Germaine Leçons. Il demeurait à St-Paul de Montmagny. Les funérailles auront lieu le jeudi à 11h. Départ des salons au sous-sol de l'église de St-Paul, sous la direction de la maison Marcel Ruelland 31 ave de la Fabrique Montmagny à 10h50, pour l'église St-Paul et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Leda, Fernand, Claudette et Suzanne; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Zénilas Labrecque, M. et Mme Alphonse Labrecque, M. et Mme Hubert Labrecque, M. et Mme Firmin Labrecque, M. et Mme Roger Comeau, Mme Arthur Fournier, M. et Mme Pascal Courville, M. et Mme André Nicolas. 712481

LAFLEUR (Gertrude) — A l'Hôtel du Sacré-Coeur de Cartierville, le 27 octobre 1974, à l'âge de 58 ans, est décédée Mlle Gertrude Lafleur, institutrice. Elle demeurait au 4486 de la Promenade, St-Antoine de Tilly. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire H. Bergeron & Fils Enr. 3839 chemin de Tilly St-Antoine de Tilly à 9h50, pour l'église St-Antoine de Tilly et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mlle Florange Lafleur, Mme Paul-Emile Lablanc (Rose-Aimée Lafleur), Mlle Madeleine et Fernande Lafleur, son frère M. Victor Lafleur. 710081

LAFLEUR (Gertrude) — A l'Hôtel du Sacré-Coeur de Cartierville, le 27 octobre 1974, à l'âge de 58 ans, est décédée Mlle Gertrude Lafleur, institutrice. Elle demeurait au 4486 de la Promenade, St-Antoine de Tilly. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire H. Bergeron & Fils Enr. 3839 chemin de Tilly St-Antoine de Tilly à 9h50, pour l'église St-Antoine de Tilly et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mlle Florange Lafleur, Mme Paul-Emile Lablanc (Rose-Aimée Lafleur), Mlle Madeleine et Fernande Lafleur, son frère M. Victor Lafleur. 710081

GOULET (Joseph) — Cid-devant de St-Gervais, fils des défunts Philiat et Mathilda Goudou, décédé le 27 octobre 1974, à l'âge de 69 ans. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 octobre à 3 heures p.m. Départ de la maison funéraire Roy & Rouleau St-Gervais, Bellechasse pour l'église de St-Gervais

GOULET (Joseph) — Cid-devant de St-Gervais, fils des défunts Philiat et Mathilda Goudou, décédé le 27 octobre 1974, à l'âge de 69 ans. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 octobre à 3 heures p.m. Départ de la maison funéraire Roy & Rouleau St-Gervais, Bellechasse pour l'église de St-Gervais

LAURENT (Emile) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 29 octobre 1974, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Emile Laurent, époux de dame Clarinda Bolduc. Il demeurait au 13139 ave Royale, Beauré. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er novembre à 3h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 11241 ave Royale Beauré à 2h45, pour l'église de Beauré et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Juliette (Mme Richard Bélanger), Mme Laurent Deschênes (Marie-Reine), Noëlina (Mme Charles Moisan), Jacqueline (Mme Paul Côté), Jean-Jacques (Janice Salt), Paul-Emile (Thérèse Fortin), Jean-Claude (Ruth Rodier); ses petits-enfants: Pierre et Madeleine Bélanger, Jean-Rémi Deschênes, Liette Moisan, Hélène et Nathalie Côté, Paul, José, Marc, Stéphane, Michel et Marie-Thérèse Laurent; ses frères et sœurs: Marie-Anne (Mme Adélaïde Ferland), Alphonse (Régina Duchesne), Joseph (Jeanne Morency); ses beaux-frères et belles-sœurs: M. Alphonse Bolduc, M. et Mme Joseph Fortier, Mme Arthur Bolduc, M. et Mme Emile Bolduc, M. et Mme Eugène Bolduc, Mme Jos. Grenier, M. et Mme Victor Bolduc, M. et Mme Maurice Mercier, M. et Mme Henri Bolduc, M. et Mme J.-B. Arcand, 2, et Mme Armand Bolduc, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5 à 7 heures. 712486

LEBOEUF (Magella Sénéchal) — A Lévis, le 27 octobre 1974, à l'âge de 44 ans, est décédée dame Magella Sénéchal, épouse de Monsieur Fernand Leboeuf. Elle demeurait au 5, rue Ste-Jeanne D'Arc, Lévis. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 269, rue St-Georges, Lévis à 9h45 pour l'église Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses fils: Jean et Daniel. 714013

MCCUNE (Samuel) — A l'hôpital du Sacrement, le 28 octobre 1974, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Samuel McCune, époux de feu Kathleen Waud. Il demeurait au 25 rue McCune, Stoneham. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 11h. Départ du foyer funéraire J. Bouchard Ltée 1290 - 1ère Avenue à 10h30, pour l'église St-Peter Church, Stoneham et de là au cimetière St-Peter. Il laisse dans le deuil son fils, sa fille, son gendre, sa belle-fille: M. et Mme Robert McCune (Sandra), M. et Mme Charles Whitmore (Alice), plusieurs petits-enfants, plusieurs sœurs: Mathilda, Laura, Mina, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs: Simone (Mme Joseph Edouard Morasse), Roland (Madeleine Cantin), Cécile (Mme Odilon Frenette), Bruna (Mme Bruno Plamondon), Léopold (Thérèse Renaud), Donat (Thérèse Gilbert). 701261

MCCUNE (Samuel) — A l'hôpital du Sacrement, le 28 octobre 1974, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Samuel McCune, époux de feu Kathleen Waud. Il demeurait au 25 rue McCune, Stoneham. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 11h. Départ du foyer funéraire J. Bouchard Ltée 1290 - 1ère Avenue à 10h30, pour l'église St-Peter Church, Stoneham et de là au cimetière St-Peter. Il laisse dans le deuil son fils, sa fille, son gendre, sa belle-fille: M. et Mme Robert McCune (Sandra), M. et Mme Charles Whitmore (Alice), plusieurs petits-enfants, plusieurs sœurs: Mathilda, Laura, Mina, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs: Simone (Mme Joseph Edouard Morasse), Roland (Madeleine Cantin), Cécile (Mme Odilon Frenette), Bruna (Mme Bruno Plamondon), Léopold (Thérèse Renaud), Donat (Thérèse Gilbert). 701261

TRUDEL (Emilien) — A Montréal, le 27 octobre 1974, à l'âge de 50 ans, est décédé Emilien Trudel, gardien de prison. Il demeurait à St-Léonard, Comté de Portneuf. Les funérailles auront lieu le jeudi, le 31 octobre à 10h. Départ du foyer funéraire Roland G. Cantin, 101 rue St-Joseph, St-Raymond à 9h30 pour l'église de St-Léonard et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa mère: Mme Joseph Uric Trudel; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Simone (Mme Joseph Edouard Morasse), Roland (Madeleine Cantin), Cécile (Mme Odilon Frenette), Bruna (Mme Bruno Plamondon), Léopold (Thérèse Renaud), Donat (Thérèse Gilbert). 714435

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

O'DONNELL (Edna Farmer) — A Montréal, le 28 octobre 1974, est décédée dame Edna Farmer, épouse de feu Parkyn O'Donnell. Elle demeurait à Châteauguay, autrefois de Québec. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ de la résidence funéraire Wilson 123 Avenue Maple Châteauguay à 9h45 pour l'église Our Lady of Perpetual Help et de là au cimetière de Châteauguay. Elle laisse dans le deuil ses filles et gendres: Mary (Mme David Todd) de Châteauguay, Barbara (Mme James Morrissey) de Ville de Léry, Patricia de Québec, Anne (Mme Sheldon Phaneuf) de Pierreford, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Vera Farmer d'Angleterre, Florence (Mme Frank

Todd) d'Australie, Kathleen O'Donnell, Betty O'Donnell, M. et Mme Donald O'Donnell de Québec, M. et Mme Vincent O'Donnell de Montréal, ainsi que ses petits-enfants Anita, James et Ronald Morrissey, Ken Todd et Ingrid et Sheldon Phaneuf. 714431

PATRY (Gérard) — A Montréal, le 28 octobre 1974, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Gérard Patry, fils de feu Arthur Patry et feu Flora Fortin. Il demeurait à Montréal. Les funérailles auront lieu le jeudi le 31 octobre à 10h. Départ des salons de la Cie Hubert Moisan 253, est St-Joseph à 9h45, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil son fils et sa belle-fille: M. et Mme Roger Patry; ses petits-enfants: Gaetan, Linda, Mario et Manon; ses frères et belles-sœurs: M. et Mme Adélaïde Patry, M. et Mme Arthur Patry, M. et Mme Paul Patry; son oncle M. Joseph Patry, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. 714003

QUINTAL (Maurice) — A Sherbrooke, le 26 octobre 1974, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Maurice Quintal, époux de dame Marie-Paule Boulanger, demeurant au 116, 6e Avenue, à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu mardi le 29 octobre. Départ du funérarium Robert & McBrien 355, Pie IX à 3h45 pour se rendre à l'église St-Jean Baptiste, où le service aura lieu à 4h, et l'inhumation se fera au cimetière St-Michel. 00001

THIBOUTOT (Roland) — A St-Pamphile, le 28 octobre 1974, à l'âge de 48 ans, est décédé subitement M. Roland Thiboutot, époux de dame Marguerite D. Casvassy. Il demeurait à St-Pamphile. Les funérailles auront lieu le jeudi 31 octobre à 3h. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie de St-Pamphile à 2h50, pour l'église de St-Pamphile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille Vicky; sa mère: Mme Camille Thiboutot (Alexandra Sénéchal), ses frères et sœur: Pamphile (Léa Caron), Jeannine (Mme Bernard Richard) et Aime. 714435

TRUDEL (Emilien) — A Montréal, le 27 octobre 1974, à l'âge de 50 ans, est décédé Emilien Trudel, gardien de prison. Il demeurait à St-Léonard, Comté de Portneuf. Les funérailles auront lieu le jeudi, le 31 octobre à 10h. Départ du foyer funéraire Roland G. Cantin, 101 rue St-Joseph, St-Raymond à 9h30 pour l'église de St-Léonard et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa mère: Mme Joseph Uric Trudel; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Simone (Mme Joseph Edouard Morasse), Roland (Madeleine Cantin), Cécile (Mme Odilon Frenette), Bruna (Mme Bruno Plamondon), Léopold (Thérèse Renaud), Donat (Thérèse Gilbert). 701261

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 9h45, pour l'église St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Robitaille (Cécile), M. et Mme Lucien Turcotte (Françoise Aubé), M. et Mme Robert Turcotte (Marie Doré), M. et Mme Adélaïde Leblanc (Thérèse), M. et Mme André Aubé (Pauline), M. et Mme Jean-Guy Guilbault (Christine), M. et Mme Roland Turcotte (Micheline Bérubé), M. et Mme André Turcotte (Nicole Brown), M. et Mme Denis Turcotte (Nicole Giroux), M. et Mme Pierre Turcotte (Carole Falardeau), Raymond, Jean et Lise Turcotte; son frère, sa sœur: Mlle Marguerite Turcotte et M. et Mme Lauréat Turcotte, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, petits-

TURCOTTE (Alphonse) — A Québec, le 29 octobre 1974, à l'âge de 65 ans et 4 mois, est décédé Alphonse Turcotte, ex-employé de la ville de Québec, époux de dame Jeanne Lizotte. Il demeurait au 509, rue Hermine. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ de la résidence funéraire